



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex

PUBLICIS GROUPE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
PUBLICIS GROUPE S.A.
133, avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

ERNST & YOUNG et Autres
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex

PUBLICIS GROUPE S.A.

133, avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Publicis Groupe S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Publicis Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du revenu

(Notes 1.3 « Revenu », « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats » et 27 « Passifs sur contrats » de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Le montant total du revenu s'élève à 14 802 millions d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023.</p> <p>Les principes de reconnaissance du revenu sont présentés en note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les contrats de prestations entre les sociétés du groupe et leurs clients comportent des éléments contractuels spécifiques. Les normes comptables requièrent une analyse approfondie des obligations contractuelles, des critères de transfert du contrôle des prestations, en particulier pour les contrats en cours à la date de clôture.</p> <p>Une erreur dans l'analyse des obligations contractuelles, des modalités de transfert du contrôle peut conduire à une comptabilisation erronée du revenu.</p> <p>En conséquence, nous considérons que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Pour chaque typologie de contrat, nous avons pris connaissance du processus de reconnaissance du revenu établi par la direction, depuis la conclusion du contrat, la réalisation des prestations, la facturation, l'estimation du chiffre d'affaires à reconnaître à la clôture et son enregistrement comptable, jusqu'à la réception des paiements.• Nous avons effectué des tests de conception, de mise en œuvre et d'efficacité sur des contrôles clés portant sur les processus et les systèmes d'information relatifs aux revenus.• Nous avons apprécié l'application des principes et des méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du revenu tels que décrits dans l'annexe aux comptes consolidés.• Nous avons effectué des tests de détail pour une sélection de contrats fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, au regard des contrats signés et autres preuves externes, pour vérifier la conformité de la comptabilisation du revenu et la correcte séparation des exercices.• Nous avons examiné la documentation contractuelle, l'apurement subséquent et l'analyse faite par les sociétés du groupe, notamment concernant le caractère recouvrable des créances clients et des en-cours de production.• Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des goodwill et des immobilisations incorporelles

(Notes 1.3 « Goodwill », 7 « Dotations aux amortissements et pertes de valeur », 12 « Goodwill » et 13 « Immobilisations incorporelles nettes » de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Le développement des activités du groupe passe notamment par des opérations de croissance externe. Ces acquisitions ont donné lieu à l'inscription au bilan consolidé des <i>goodwill</i> et d'immobilisations incorporelles significatifs.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant des <i>goodwill</i> nets dans le bilan consolidé s'élève à 12 422 millions d'euros et le montant des immobilisations incorporelles nettes s'élève à 958 millions d'euros.</p> <p>Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Les <i>goodwill</i> font l'objet de tests de dépréciation au minimum sur une base annuelle. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de cession.</p> <p>L'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs fait appel à de nombreuses estimations et à des jugements de la part de la direction et notamment à l'appréciation de l'environnement concurrentiel, économique et financier des pays dans lesquels le groupe opère, de la capacité à réaliser les flux de trésorerie opérationnels découlant des plans stratégiques, en particulier les niveaux de revenu et de marge opérationnelle, et de la détermination des taux d'actualisation et de croissance.</p> <p>Les tests de dépréciation des <i>goodwill</i> ont donné lieu à la constatation d'une perte de valeur de 6 millions d'euros sur l'exercice 2023.</p> <p>Nous considérons que l'évaluation des <i>goodwill</i> et des immobilisations incorporelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons pris connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction pour la réalisation des tests de dépréciation et notamment pour la détermination des flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur recouvrable. • Pour apprécier la fiabilité des données issues des plans d'affaires entrant dans le calcul de la valeur recouvrable, nous avons : <ul style="list-style-type: none"> ○ comparé les projections financières à cinq ans (2024-2028) retenues dans les tests de dépréciation avec les projections financières pluriannuelles précédentes ainsi qu'avec les résultats réels des exercices antérieurs ; ○ confronté les principales hypothèses utilisées dans les projections financières à cinq ans avec les explications obtenues au travers des entretiens avec l'expert indépendant intervenant pour la société Publicis Groupe SA dans le cadre des tests de dépréciation et les responsables financiers et opérationnels de la société; ○ comparé les principales hypothèses retenues par la société Publicis Groupe SA en termes de revenu, de marge opérationnelle et d'investissements avec des données externes, si elles sont disponibles, telles que des études de marché ou des notes d'analystes ; ○ étudié la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses retenues, issues des projections financières à cinq ans (2024-2028), dont l'année 2024 est directement issue du budget annuel validé par la direction ; ○ étudié les analyses de sensibilité effectuées par l'expert indépendant et effectué nos propres analyses de sensibilité sur les hypothèses clés pour apprécier les impacts éventuels de ces

<p>constitue un point clé de notre audit compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction et de leur montant significatif dans les comptes consolidés.</p>	<p>hypothèses sur les conclusions des tests de dépréciation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons fait intervenir nos experts en évaluation pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ apprécier la conformité des méthodologies de détermination des taux d'actualisation et de croissance à l'infini, comparer ces taux aux données de marché ou à des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ; ○ tester la fiabilité mathématique des modèles et recalculer les valeurs significatives. • Nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des <i>goodwill</i> figurant dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, qui présente notamment les principales hypothèses utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables.
--	---

Comptabilisation et évaluation des provisions pour risques et litiges, passifs d'impôts incertains et passifs éventuels

(Notes 1.3 « Provisions », 10 « Impôt sur le résultat » et 22 « Provisions pour risques et charges et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Du fait de leur implantation dans plus de 100 pays, les sociétés du groupe sont soumises à des lois et à des réglementations variées, y compris fiscales, complexes et en constante mutation.</p> <p>De plus, dans le cadre de l'exercice de leur activité, la société Publicis Groupe SA et ses filiales peuvent être assignées ou conjointement citées dans une action judiciaire intentée à leur encontre, ou à l'encontre de leurs clients, par des tiers, par des concurrents de leurs clients, par une autorité administrative ou de régulation, ou encore par une association de consommateurs. L'évaluation par la direction des risques afférents a conduit la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons pris connaissance des procédures mises en œuvre par la direction afin de recenser les risques et litiges dont les risques fiscaux, d'en mesurer les enjeux et, le cas échéant, d'évaluer le montant des passifs à comptabiliser. • Nous avons pris connaissance des rapports internes relatifs aux risques et litiges préparés par les équipes locales et compilés par la direction juridique et par la direction fiscale de la société. • Nous avons apprécié la probabilité de survenance d'une sortie de ressources et l'estimation du montant de l'obligation : <ul style="list-style-type: none"> ○ en prenant connaissance de l'analyse des risques effectuée par la société Publicis Groupe SA et en effectuant des

<p>Publicis Groupe SA à comptabiliser au 31 décembre 2023 des provisions pour risques et litiges à hauteur de 232 millions d'euros et des passifs d'impôts incertains à hauteur de 216 millions d'euros, dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023.</p> <p>Compte tenu de l'incertitude quant à l'issue des procédures engagées, du degré de jugement élevé de la direction dans l'estimation des risques, et des montants comptabilisés des provisions et passifs, nous considérons la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et litiges, des passifs d'impôts incertains, et des passifs éventuels, comme un point clé de notre audit.</p>	<p>entretiens avec la direction juridique et la direction fiscale de la société, pour une sélection de risques et litiges jugés complexes et significatifs, en phase contentieuse ou précontentieuse ;</p> <ul style="list-style-type: none">○ en interrogeant les conseils externes des sociétés du groupe ou en obtenant des avis juridiques pour les risques et litiges jugés les plus significatifs.● Nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives aux risques et litiges présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.
--	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.



En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Publicis Groupe S.A. par vos assemblées générales du 31 mai 2023 pour le cabinet KPMG S.A. et du 4 juin 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la première année de sa mission et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dix-septième année (antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit a exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la société Publicis Groupe de 2001 à 2006).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 8 février 2024
KPMG S.A.

Paris-La Défense, le 8 février 2024
ERNST & YOUNG et Autres

Marie Guillemot
Associée

Nicolas Poncet
Associé

Nicolas Pfeuty
Associé

Claire Cesari-Walch
Associée



PUBLICIS GROUPE

COMPTES CONSOLIDÉS



EXERCICE 2023

COMPTES CONSOLIDÉS – EXERCICE 2023

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	2	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	5
ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	3	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	6
BILAN CONSOLIDÉ	4	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	7

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022
Revenu net ⁽¹⁾	4	13 099	12 572
Revenu des coûts refacturables		1 703	1 624
Revenu	4	14 802	14 196
Charges de personnel	5	(8 514)	(8 211)
Autres charges opérationnelles	6	(3 443)	(3 184)
Marge opérationnelle avant amortissements		2 845	2 801
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	7	(482)	(535)
Marge opérationnelle		2 363	2 266
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	7	(268)	(287)
Perte de valeur	7	(153)	(109)
Autres produits et charges non courants	8	(202)	(103)
Résultat opérationnel		1 740	1 767
Charges financières	9	(120)	(118)
Produits financiers	9	198	101
Coût de l'endettement financier net	9	78	(17)
Réévaluation des compléments de prix sur acquisitions	9	12	(2)
Autres charges et produits financiers	9	(99)	(100)
Résultat avant impôt des entreprises consolidées		1 731	1 648
Impôt sur le résultat	10	(415)	(431)
Résultat net des entreprises consolidées		1 316	1 217
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	15	6	5
Résultat net		1 322	1 222
<i>Dont :</i>			
● Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		10	-
● Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe		1 312	1 222
Données par action (en euros) - Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	11		
Nombre d'actions		250 706 485	250 972 110
Bénéfice net par action		5,23	4,87
Nombre d'actions dilué		253 999 363	253 605 167
Bénéfice net par action - dilué		5,17	4,82

(1) Revenu net : Revenu après déduction des coûts refacturables aux clients. Ces coûts concernent essentiellement des activités de production et de média, ainsi que des frais divers à la charge des clients. Ces éléments refacturables aux clients ne faisant pas partie du périmètre d'analyse des opérations, l'indicateur, revenu net est le plus pertinent pour la mesure de la performance opérationnelle des activités du Groupe.

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat net de la période (a)	1 322	1 222
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
● Réévaluation du passif net relatif aux régimes à prestations définies	12	42
● Impôts différés relatifs aux éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	(3)	(10)
Éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
● Réévaluation des instruments de couverture	34	(21)
● Écarts de conversion de consolidation	(390)	311
Total des autres éléments du résultat global (b)	(347)	322
Résultat global de la période (a) + (b)	975	1 544
<i>Dont :</i>		
● Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	-
● Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	971	1 544

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

Notes 31 décembre 2023 31 décembre 2022

Actif			
Goodwill	12	12 422	12 546
Immobilisations incorporelles nettes	13	958	1 247
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	25	1 614	1 753
Immobilisations corporelles nettes	14	596	610
Impôts différés actifs	10	212	186
Titres mis en équivalence	15	46	55
Autres actifs financiers	16	316	394
Actifs non courants		16 164	16 791
Stocks et en-cours de production	17	341	327
Clients et comptes rattachés	18	13 400	12 089
Actifs sur contrats		1 297	1 149
Autres créances et actifs courants	19	1 264	926
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	4 250	4 616
Actifs courants		20 552	19 107
Total de l'actif		36 716	35 898

Passif			
Capital		102	102
Réserves consolidées, part du Groupe		9 686	9 533
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe (part du Groupe)	21	9 788	9 635
Participations ne donnant pas le contrôle		(40)	(35)
Total capitaux propres		9 748	9 600
Dettes financières à plus d'un an	24	2 462	2 989
Obligations locatives à plus d'un an	25	1 992	2 197
Impôts différés passifs	10	98	219
Engagements de retraites et autres avantages à plus d'un an	23	265	244
Provisions à long terme	22	319	260
Passifs non courants		5 136	5 909
Fournisseurs et comptes rattachés		17 077	15 660
Passifs sur contrats	27	513	549
Dettes financières à moins d'un an	24	726	627
Obligations locatives à moins d'un an	25	360	360
Dettes d'impôts sur les sociétés		378	486
Engagements de retraites et autres avantages à moins d'un an	23	21	20
Provisions à court terme	22	255	271
Autres dettes et passifs courants	26	2 502	2 416
Passifs courants		21 832	20 389
Total du passif		36 716	35 898

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net		1 322	1 222
Neutralisation des produits et charges calculés :			
Impôt sur le résultat	10	415	431
Coût de l'endettement financier net	9	(78)	17
Moins-values (plus-values) de cession d'actifs (avant impôt)	8	(1)	103
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	7	903	931
Rémunérations fondées sur des actions	32	85	64
Autres produits et charges calculés		79	86
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	15	(6)	(5)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	15	7	3
Impôt payé		(669)	(430)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽¹⁾		(9)	(5)
Flux net de trésorerie liés à l'activité (I)		2 048	2 417
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(180)	(198)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	4
Acquisitions nettes d'immobilisations financières		13	11
Acquisitions de filiales	3	(194)	(523)
Cessions de filiales	3	11	(43)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (II)		(348)	(749)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	21	(726)	(603)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(9)	(4)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	24	5	-
Remboursement des emprunts	24	(502)	(10)
Remboursement des obligations locatives	25	(344)	(317)
Intérêts payés sur obligations locatives	25	(79)	(87)
Intérêts financiers payés		(99)	(101)
Intérêts financiers encaissés		192	84
Rachats de participations ne donnant pas le contrôle		(4)	(3)
(Achats)/Ventes nets d'actions propres et exercice de BSA		(189)	41
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (III)		(1 755)	(1 000)
Incidence des variations de taux de change (IV)			
		(311)	300
Variation de la trésorerie consolidée (I + II + III + IV)			
		(366)	968
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	20	4 616	3 659
Soldes créditeurs de banques au 1 ^{er} janvier	24	(1)	(12)
Trésorerie à l'ouverture (V)		4 615	3 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20	4 250	4 616
Soldes créditeurs de banques à la clôture	24	(1)	(1)
Trésorerie à la clôture (VI)		4 249	4 615
Variation de la trésorerie consolidée (VI - V)			
		(366)	968
(1) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Variation des stocks et en-cours de production		(22)	(46)
Variation des créances clients et autres créances		(2 303)	(710)
Variations des dettes fournisseurs, autres dettes et provisions		2 316	751
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(9)	(5)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Nombre d'actions en circulation	(en millions d'euros)	Capital social	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Réserve de conversion	Réserve de juste valeur	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
251 992 065	31 décembre 2022	102	4 037	5 324	85	87	9 635	(35)	9 600
	Résultat net			1 312			1 312	10	1 322
	Autres éléments du résultat global nets d'impôts			114	(384)	(71)	(341)	(6)	(347)
	Total des produits et charges de la période	-	-	1 426	(384)	(71)	971	4	975
-	Dividendes		(701)	(25)			(726)	(9)	(735)
1 545 833	Rémunérations fondées sur des actions nettes d'impôts			102			102		102
	Effet des acquisitions et des engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(5)			(5)		(5)
-	Exercices de bons de souscription d'actions								-
(2 963 405)	(Achats)/Ventes d'actions propres			(189)			(189)		(189)
250 574 493	31 décembre 2023	102	3 336	6 633	(299)	16	9 788	(40)	9 748
249 600 509	31 décembre 2021	101	4 581	4 056	(226)	76	8 588	(33)	8 555
	Résultat net			1 222			1 222	-	1 222
	Autres éléments du résultat global nets d'impôts				311	11	322	-	322
	Total des produits et charges de la période	-	-	1 222	311	11	1 544	-	1 544
-	Dividendes		(559)	(44)			(603)	(4)	(607)
246 225	Rémunérations fondées sur des actions nettes d'impôts			66			66		66
	Effet des acquisitions et des engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(1)			(1)	2	1
603 226	Exercices de bons de souscription d'actions	1	15				16		16
1 542 105	(Achats)/Ventes d'actions propres			25			25		25
251 992 065	31 décembre 2022	102	4 037	5 324	85	87	9 635	(35)	9 600

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1	Règles et méthodes comptables	8	Note 17	Stocks et en-cours de production	33
	1.1 Nouvelles normes et interprétations applicables	8	Note 18	Créances Clients	33
	1.2 Principes et méthodes de consolidation	8	Note 19	Autres créances et actifs courants	34
	1.3 Principes et méthodes comptables	9	Note 20	Trésorerie et équivalents de trésorerie	34
	1.4 Principales sources d'incertitude relatives aux estimations	17	Note 21	Capitaux propres	34
Note 2	Contexte macro-économique	18	Note 22	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	36
Note 3	Variations du périmètre de consolidation	18	Note 23	Engagements de retraite et autres avantages à long terme	38
	3.1 Acquisitions de l'exercice 2023	18	Note 24	Emprunts et dettes financières	43
	3.2 Acquisitions de l'exercice 2022	19	Note 25	Contrats de location	47
	3.3 Cessions des exercices 2023 et 2022	19	Note 26	Autres dettes et passifs courants	49
Note 4	Revenu et revenu net	19	Note 27	Passifs sur contrats	49
Note 5	Charges de personnel et effectifs	20	Note 28	Engagements	50
Note 6	Autres charges opérationnelles	20	Note 29	Instruments financiers	51
Note 7	Dotations aux amortissements et pertes de valeur	21	Note 30	Gestion des risques	54
Note 8	Autres produits et charges non courants	23	Note 31	Information sectorielle	57
Note 9	Charges et produits financiers	24	Note 32	Plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions et plans d'actions gratuites de Publicis Groupe SA	60
Note 10	Impôt sur le résultat	24	Note 33	Informations relatives aux transactions avec les parties liées	64
Note 11	Bénéfice net par action	27	Note 34	Événements postérieurs à la clôture	65
Note 12	Goodwill	29	Note 35	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau	65
Note 13	Immobilisations incorporelles nettes	30	Note 36	Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023	66
Note 14	Immobilisations corporelles nettes	31			
Note 15	Titres mis en équivalence	32			
Note 16	Autres actifs financiers	33			

Publicis Groupe SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce. Le siège social est situé au 133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France.

Note 1 Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Publicis au titre de l'exercice 2023 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/ IFRS approuvées par l'Union européenne à la date de clôture et d'application obligatoire à cette date.

Les comptes consolidés au titre de l'exercice 2023 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire du 5 février 2024 et examinés par le Conseil de surveillance du 7 février 2024. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2024. Les comptes consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

1.1 Nouvelles normes et interprétations applicables

Conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont conformes aux normes IFRS et interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023.

Application des nouvelles normes et interprétations

L'application par le Groupe des nouvelles normes et interprétations, adoptées par l'Union européenne au cours de l'exercice 2023 ou d'application obligatoire au plus tard au 31 décembre 2023 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe et concerne :

- l'amendement d'IAS 12 supprimant l'exemption de comptabilisation initiale d'impôts différés pour les transactions générant des différences temporaires taxables et déductibles d'égal montant ;
- l'amendement d'IAS 12 qui apporte une exemption temporaire obligatoire à la reconnaissance des impôts différés dans les comptes consolidés en lien avec la réforme fiscale internationale de l'OCDE, Pilier 2 ;
- la norme IFRS 17 portant sur les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir sur les contrats d'assurance ;
- la modification d'IAS 8 clarifiant la distinction entre un changement d'estimation comptable et un changement de méthode comptable ;
- la modification d'IAS 1 concernant les informations à fournir sur les règles et méthodes comptables significatives.

Application par anticipation

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelle norme ou interprétation.

Normes publiées par l'IASB qui ne sont pas d'application obligatoire

Les principes appliqués par le Groupe ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes suivantes n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- la modification d'IAS 1 portant sur le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
- les modifications d'IFRS 16 relatives au passif de location dans le cas d'un contrat de cession-bail;

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif lié à l'application de ces nouvelles normes qui devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Normes publiées par l'IASB mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne

Les normes suivantes ne sont pas entrées en vigueur puisque non adoptées par l'Union européenne. Il s'agit de :

- la modification d'IAS 7 et d'IFRS 7 sur les accords de financement de fournisseurs,
- les modifications d'IAS 21 concernant l'absence d'échangeabilité.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif lié à l'application de ces nouvelles normes.

1.2 Principes et méthodes de consolidation

Monnaie de présentation des comptes consolidés

Publicis arrête et publie ses comptes consolidés en euros.

Participations dans les filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Publicis Groupe SA, et de ses filiales, préparés au 31 décembre de chaque année. Les filiales sont consolidées à compter de la prise de contrôle par le Groupe et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est exercé lorsque le Groupe est exposé, ou a des droits sur des rendements variables, et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

Participations dans les entreprises associées

La participation du Groupe dans les entreprises associées est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe a une influence notable mais qu'il ne contrôle pas ; cette situation s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Une participation dans une entreprise associée est comptabilisée au bilan au coût d'acquisition augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise détenue depuis l'acquisition, conformément à la méthode de la mise en équivalence. La participation du Groupe inclut le goodwill, traité conformément à la méthode comptable présentée au paragraphe 1.3 ci-dessous. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat après impôt de l'entreprise associée.

Accords conjoints

Les partenariats qualifiés de coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans la mesure où ils donnent uniquement un droit sur l'actif net de l'entité.

Opérations en devises étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception des écarts sur les prêts ou emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement inscrits dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Conversion des états financiers exprimés en devises étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. Les comptes des filiales situées à l'extérieur de la zone euro exprimés en devises locales sont convertis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés, de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture ;
- le compte de résultat est converti au cours moyen de l'année ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux sont inscrits, pour la part revenant au Groupe, dans le poste « Autres éléments du résultat global – Écarts de conversion de consolidation » et pour la part des tiers, dans le poste « Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) ».

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur d'actifs et de passifs résultant de la comptabilisation d'une acquisition d'une entité étrangère sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise acquise et convertis au cours de clôture.

Éliminations des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cessions et dividendes internes, provisions sur filiales) sont éliminés du résultat consolidé, sauf en cas de perte de valeur.

1.3 Principes et méthodes comptables

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les coûts liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période et sont présentés sur la ligne « autres charges opérationnelles » du compte de résultat consolidé.

Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, le complément de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. À compter de la fin du délai d'affectation du prix d'acquisition qui intervient au plus tard un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat. À l'intérieur du délai d'affectation, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont également comptabilisés en résultat. Les autres changements sont comptabilisés en contrepartie du goodwill.

À la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, complément de prix inclus, augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition et évalués à la juste valeur.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (*i.e.* sans impact sur le montant reconnu en goodwill).

Engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle contracté concomitamment à des regroupements d'entreprises

Dans l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur et en conformité avec la recommandation de l'AMF :

- lors de la comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat en contrepartie d'une diminution des capitaux propres ;
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement (y compris l'effet d'actualisation) est comptabilisée par ajustement des capitaux propres, considérant qu'il s'agit d'une transaction entre actionnaires.

Acquisition complémentaire de titres avec prise de contrôle exclusif d'une entité préalablement sous influence notable

La prise de contrôle exclusif donne lieu à la constatation d'un résultat de cession calculé sur la totalité de la participation déjà détenue à la date de l'opération. La quote-part antérieurement détenue est ainsi réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la prise de contrôle exclusif.

Acquisition complémentaire de titres après la prise de contrôle exclusif

Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les acquisitions complémentaires de titres d'une entité déjà contrôlée sont présentées dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

Cession de titres sans perte de contrôle

Lors d'une opération de cession partielle de titres d'une entité contrôlée exclusivement, cette opération ne modifiant pas le contrôle exercé sur cette entité, l'écart entre la juste valeur du prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur cession est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les cessions de titres sans perte de contrôle exclusif sont présentées dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

Cession de titres avec perte de contrôle exclusif et conservation d'une participation résiduelle

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la constatation d'un résultat de cession calculé sur la totalité de la participation détenue à la date de l'opération.

Toute participation résiduelle conservée est ainsi réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

Projets de cession

En application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de leur cession sont isolés sur des lignes distinctes du bilan.

Les actifs non courants reclassés cessent d'être amortis à partir de la date de leur reclassement.

Goodwill

Le goodwill, dans le cas d'une prise de contrôle réalisée lors d'une transaction unique, est égal à la juste valeur de la contrepartie transférée pour acquérir les titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont évalués à la juste valeur à la date de prise de contrôle), plus la valeur des participations ne donnant pas le contrôle (celles-ci étant évaluées, au choix pour chaque regroupement, à la juste valeur ou à leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets de l'entité acquise, moins la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition).

Les goodwill inscrits au bilan font l'objet de tests de dépréciation au minimum sur une base annuelle et dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou du regroupement d'unités génératrices de trésorerie. Le Groupe considère que l'unité génératrice de trésorerie ou le regroupement d'unités génératrices de trésorerie sont principalement les dix marchés clés où le Groupe opère : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, France, DACH (Allemagne, Autriche et Suisse), Asie-Pacifique et Afrique-Moyen-Orient, Europe Centrale et de l'Est, Europe de l'Ouest, Amérique latine.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés ou selon l'approche des multiples de marché. Les calculs s'appuient sur des prévisions de flux de trésorerie à cinq ans, un taux de croissance des flux à l'infini et une actualisation de l'ensemble des flux. Les taux d'actualisation retenus reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques à l'unité génératrice de trésorerie. Par ailleurs ces taux tiennent compte des dettes locatives dans l'estimation du ratio d'endettement.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat et imputées en priorité au goodwill sans pouvoir jamais être reprises, puis sur les autres actifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément du goodwill si elles sont identifiables. Le caractère identifiable est démontré dès lors que l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- l'immobilisation incorporelle résulte de droits légaux ou contractuels ;
- l'immobilisation incorporelle est séparable de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de relations contractuelles avec les clients, de technologies, de bases de données d'adresses e-mails et de logiciels.

Les marques, dont la durée d'utilité est définie, sont amorties sur leur durée d'utilisation, estimée à 8 ans. Elles font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les relations contractuelles avec les clients, dont la durée d'utilité est définie, sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui se situe généralement entre 10 et 15 ans. Elles font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les technologies résultent de l'engagement du Groupe dans les activités digitales. Elles sont amorties sur une période de 3 à 7 ans.

Les bases de données d'adresses e-mails sont utilisées dans le cadre de campagnes d'e-mailing direct. Ces bases sont amorties sur 2 ans.

La méthode utilisée pour la dépréciation des actifs incorporels est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Plus précisément pour les marques, le Groupe recourt à la méthode des « royalty savings » qui prend en compte les flux de trésorerie futurs que générerait la marque en termes de royalties en supposant qu'un tiers serait prêt à payer pour l'utilisation de cette marque. En ce qui concerne les relations contractuelles avec les clients, la méthode prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients. Les évaluations sont effectuées par des experts indépendants. Les paramètres utilisés sont cohérents avec ceux utilisés pour l'évaluation des goodwill.

Les logiciels immobilisés comprennent des logiciels à usage interne ainsi que des logiciels à usage commercial, évalués soit à leur coût d'acquisition (achat externe) soit à leur coût de production (développement interne). Ils sont amortis sur leur durée d'utilité :

- ERP : 8 ans ;
- autres : 3 ans maximum.

Études, recherche et développement

Publicis comptabilise les dépenses d'études et de recherche en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Ces dépenses se rapportent principalement aux éléments suivants : études et tests relatifs aux campagnes publicitaires, programmes de recherche sur le comportement des consommateurs et les besoins des annonceurs dans différents domaines, études et modélisations visant à optimiser l'achat d'espace des clients du Groupe.

Les dépenses de développement encourues sur un projet individuel sont activées selon les critères d'IAS 38 et en particulier quand sa recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des revenus futurs relatifs au projet.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque immobilisation. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes (amortissements linéaires) :

- constructions : 20 à 70 ans ;
- agencements des constructions, installations générales : 10 ans ;
- matériel de bureau, mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel de transport : 4 ans ;
- matériel informatique : 2 à 4 ans.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquelles appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Contrats de location

Les contrats de location du Groupe concernent des biens immobiliers, des contrats de concession ainsi que d'autres actifs (véhicules et équipements informatiques). Les contrats immobiliers concernent les bureaux pour lesquels le Groupe est preneur. Les durées de location des bureaux varient en fonction des pays. Les contrats de concession concernent des espaces publicitaires situés dans les transports (gares, métro, bus) et mis à la disposition du Groupe en contrepartie du paiement de redevances assorties de minimas garantis. Les durées des contrats de concession sont comprises entre 1 an et 10 ans.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs (des loyers ou des redevances fixes ou fixes en substance). Ces contrats sont enregistrés en « obligations locatives » au passif avec inscription à l'actif en

« droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ». Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans la marge opérationnelle et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte *via* la comptabilisation d'impôts différés. Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain de renouveler ou de résilier le contrat.

Les taux d'actualisation appliqués pour déterminer la dette locative sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ces taux d'actualisation sont déterminés en tenant compte des durées des contrats.

En présence d'un indicateur de perte de valeur, lorsque le bien immobilier est vacant et n'est plus destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales, un test de dépréciation est réalisé sur les droits d'utilisation. Si la valeur nette comptable des droits d'utilisation est inférieure à leur valeur recouvrable alors une dépréciation est estimée sur la base de l'actualisation des loyers à payer diminués des produits attendus des sous-locations. Dans les cas où un contrat de sous-location est signé, si celui-ci est qualifié de contrat de location à caractère financier, les actifs correspondants aux droits d'utilisation sont repris et une créance financière est constatée. Tout écart entre la créance de sous-location comptabilisée et les droits d'utilisation décomptabilisés est reconnu en résultat.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Autres actifs financiers

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui correspond au prix payé ou à la valeur des biens remis en paiement, augmentée le cas échéant des frais de transaction.

Après la comptabilisation initiale, les investissements sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits et pertes sur investissements détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat. Les profits et pertes sur les autres actifs financiers sont soit comptabilisés en résultat, soit comptabilisés en autres éléments du résultat global en capitaux propres sur option pour les titres représentatifs d'instruments de capitaux propres.

Les autres investissements à long terme destinés à être détenus jusqu'à leur échéance et dont les caractéristiques contractuelles des flux financiers sont seulement le paiement du principal et des intérêts (SPPI), tels que les obligations, sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les investissements comptabilisés au coût amorti, les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les investissements sont sortis de l'actif ou qu'ils ont perdu de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur

des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend les créances à caractère financier détenues par le Groupe sur des entreprises associées ou non consolidées.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsqu'il existe, en raison de la situation financière des entités concernées, un risque de non-recouvrement.

Stocks et en-cours de production

Dans ce poste figurent principalement les travaux en cours liés à l'activité publicitaire lorsque le Groupe agit en tant qu'« Agent ». Ceux-ci correspondent aux travaux techniques de création et de production (graphique, TV, radio, édition...) directement refacturables au client mais non encore facturés. Ils sont enregistrés sur la base des coûts engagés et dépréciés lorsque leur valeur nette de réalisation devient inférieure à leur coût. Les travaux non facturables ou les coûts engagés pour le gain de nouveaux clients ne sont pas activés, sauf si la refacturation des coûts de réponse aux appels d'offres est prévue contractuellement. Pour apprécier la valeur nette de réalisation, les en-cours sont examinés au cas par cas et dépréciés en fonction de critères comme l'existence de litiges commerciaux avec le client.

Le poste comprend aussi dans une moindre mesure les stocks d'espaces média achetés en compte propre et non revendus en fin de période.

Créances clients

Les créances sont enregistrées pour le montant initial de la facture. Celles qui présentent un risque de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation. Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de divers critères comme l'existence de difficultés de recouvrement, de litiges ou de la situation du débiteur. Les dépréciations de créances clients prennent également en compte les pertes sur créances attendues selon la méthode simplifiée permise par IFRS 9.

Compte tenu des activités du Groupe, les créances clients sont à court terme. Néanmoins, toute créance dont l'échéance serait lointaine serait évaluée en calculant sa valeur actualisée.

Actifs sur contrat

Les actifs sur contrats correspondent aux revenus comptabilisés lorsqu'une obligation de prestation a été remplie mais n'a pas encore été facturée. Les actifs sur contrats sont transférés en créances clients quand le droit à contrepartie devient inconditionnel et que la prestation est facturée au client selon les termes du contrat.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêt pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur qui est déterminée soit par référence aux prix de marché disponibles à la clôture, soit par application de modèles de valorisation intégrant des paramètres de marché à la date de clôture. La prise en compte du risque de contrepartie dans la valorisation des dérivés est sans impact significatif.

Dès lors que ces instruments financiers participent à une relation qualifiée comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur relatives à un actif ou un passif comptabilisé, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures utilisées pour couvrir des engagements futurs fermes ou hautement probables et qui remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie futurs), la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle le risque couvert affecte le résultat, par exemple lorsque la vente prévue survient effectivement.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui sont qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées en autres charges et produits financiers, comme les variations de valeur des éléments sous-jacents. La juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en autres créances et actifs courants et autres dettes et passifs courants.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et les sicav et fonds communs de placement monétaires soumis à un risque négligeable de changement de valeur, c'est-à-dire qui respectent les critères suivants : sensibilité au risque de taux inférieure ou égale à 0,25 et volatilité historique à 12 mois proche de zéro.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques.

Actions propres

Les actions propres, quelle que soit leur destination, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'achat par le Groupe.

Emprunts obligataires

- Emprunts obligataires simples :

Les emprunts obligataires sont initialement enregistrés à la juste valeur, qui correspond au montant reçu, net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts obligataires sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

- Emprunts obligataires avec option de conversion et emprunts remboursables en actions :

Pour les emprunts obligataires convertibles en actions (Océanes) ou les emprunts remboursables en actions (Oranes) ou les emprunts avec bons de souscription d'actions (OBSA), la composante dette et la composante capitaux propres sont séparées dès leur comptabilisation initiale. La juste valeur de la composante dette à l'émission est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs contractuels en utilisant le taux de marché applicable pour un emprunt obligataire qui aurait été souscrit par la société aux mêmes conditions mais sans option de conversion. La valeur de la composante capitaux propres est déterminée à l'émission par différence entre la juste valeur de la composante dette et la juste valeur de l'emprunt obligataire. La valeur de l'option de conversion n'est pas revue au cours des exercices ultérieurs. Les frais d'émission sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres sur la base de leurs valeurs comptables respectives au moment de l'émission.

La composante dette est ensuite évaluée sur la base du coût amorti.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la sortie de ressources peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps étant comptabilisée en charge financière.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupement d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

Provisions pour litiges

Elles concernent les risques identifiés liés à un procès ou un litige de toute nature : commerciale, réglementaire, fiscale (hors impôts sur les sociétés) ou sociale. Le Groupe constitue une provision s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre ce risque et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible. Dans de tels cas, le montant de la provision (y compris les pénalités liées) est déterminé par les agences et leurs experts, sous la supervision des services centraux du Groupe, sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés au procès ou litige.

Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque ces mesures ont été décidées et annoncées.

Dans le cadre d'une acquisition, les plans de restructuration qui ne sont pas, lors de l'acquisition, des passifs pour l'entreprise acquise sont comptabilisés en charges.

Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, au coût des préavis non réalisés comptabilisés en charges de personnel, ainsi qu'aux éventuelles mises au rebut d'immobilisations et d'autres actifs.

Provisions sur engagements immobiliers

Si un bien immobilier est vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans l'activité principale, une provision est constituée incluant les charges locatives, taxes et autres coûts éventuels. Cette provision n'inclut pas les loyers à payer qui sont comptabilisés en dépréciation des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

Une provision est également constituée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises en cas d'existence de contrats de location immobilière conclus à des conditions moins favorables que les conditions de marché constatées à la date d'acquisition.

Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe comptabilise les engagements liés aux pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi en fonction de la qualification de ces régimes :

- à cotisations définies : les montants des contributions du Groupe à ces cotisations versées sont comptabilisés en charges de la période ;
- à prestations définies : l'engagement au titre des régimes à prestations définies est déterminé séparément pour chaque régime en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes postérieurs à l'emploi générés durant l'exercice sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global. L'effet de la désactualisation des engagements de retraite, net des rendements attendus des actifs en couverture, est constaté en « Autres charges et produits financiers ». Certains frais administratifs des plans de couverture, lorsqu'ils sont directement facturés au Groupe, sont comptabilisés dans le résultat opérationnel.

Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste comprend toutes les dettes d'exploitation (y compris les effets à payer et factures à recevoir) liées à l'acquisition de biens et services ainsi que celles relatives aux opérations d'achat d'espace en qualité de mandataire. Ces dettes ont généralement une échéance de moins d'un an.

Passifs sur contrats

Les passifs sur contrats correspondent aux produits constatés d'avance. Il s'agit des contreparties reçues ou facturées au client pour lesquelles le Groupe a une obligation de fournir des biens ou services.

Les passifs sur contrats n'incluent pas les avances clients concernant des coûts externes engagés pour le compte des clients et directement remboursables, lorsque le Groupe agit en tant qu'« Agent ». Ces avances sont enregistrées dans les comptes de « fournisseurs et comptes rattachés ».

Revenu

Le revenu du Groupe provient principalement des services de créations et productions publicitaires, marketing direct et digital, CRM (Customer Relationship Management), promotion des ventes et marketing sur point de vente, relations publiques, organisation événementielle, communication institutionnelle et financière, stratégie/planification et achat d'espaces média ainsi que du conseil en transformation digitale. Le groupe a également renforcé son offre data en proposant des solutions incluant des plateformes customisées et la mise à disposition de données ciblées à ses clients.

Les contrats avec les clients sont principalement rémunérés sous la forme d'honoraires, de commissions, de coût pour mille, de bonus soumis à des critères de performance, de remboursements de coûts de tiers engagés pour le compte des clients ou d'une combinaison des cinq.

Les honoraires négociés avec les clients sont majoritairement calculés sur la base d'un taux horaire plus frais généraux auxquels est appliquée une marge.

Les contrats à la commission sont calculés sur la base d'un pourcentage appliqué à la somme totale des coûts payés aux tiers (remboursés par le client) pour réaliser le contrat. Les contrats à la commission concernent principalement : i) l'activité média sur la base des achats d'espace pour le compte des clients et ii) la supervision de productions réalisées par des tiers.

La quasi-totalité des contrats clients est à court terme, et le Groupe a généralement droit à paiement jusqu'à la fin du contrat ou au moins pour les travaux réalisés à date.

Le Groupe reconnaît le revenu lorsqu'il transfère (ou à mesure qu'il transfère) au client le contrôle des biens ou des services promis (identifiés comme des obligations de prestation), et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'on s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Obligations de prestation

Pour chacun des contrats, les services promis (appelés obligations de prestation) sont distingués uniquement si le client peut bénéficier des services isolément et si la promesse de lui fournir ces services est identifiée séparément dans le contrat.

À l'exception de l'activité média, les obligations de prestation correspondent généralement aux différentes rémunérations inscrites dans les contrats. Dans l'activité de création publicitaire, le Groupe distingue deux obligations de performance, l'une pour les services de conseils créatifs et l'autre pour la réalisation des productions, ce qui généralement correspond aux différentes rémunérations inscrites dans les contrats.

Dans l'activité média, le prix de transaction couvre généralement les prestations de stratégie/ planification ainsi que l'achat d'espace. Dans ces contrats ces deux types de services sont distincts et le prix de transaction est alloué en proportion du personnel affecté à ces services.

Les services liés aux plateformes de données customisées, de leur développement à leur utilisation, sont traitées comme une obligation de performance unique. Ces plateformes ne pourraient être utilisées par le client sans les services associés fournis par le Groupe.

Éléments variables du prix de transaction

Certains contrats comprennent des bonus soumis à des critères de performance qualitatifs ou quantitatifs. Ces parties variables ne sont intégrées au prix de transaction que lorsqu'il est hautement probable que cela n'entraînera pas une reprise significative du revenu enregistré.

Les bonus sur critères de performance ne sont le plus souvent reconnus en revenu que lorsqu'ils sont confirmés par le client.

Le Groupe perçoit aussi des remises sur volumes fournisseurs relatives à des transactions effectuées au nom des clients. Ces remises sont rétrocédées aux clients en fonction des termes des contrats ou des lois locales, sinon elles sont conservées. La part à rétrocéder aux clients est

enregistrée en dettes et la part conservée est reconnue en revenu généralement dès que le média est diffusé, s'il existe un contrat avec le vendeur média et que l'agence anticipe de dépasser les critères de volume.

Notion d' « Agent » vs. « Principal »

Lorsque des fournisseurs tiers sont impliqués dans la fourniture des services au client, le Groupe considère qu'il agit en tant que « Principal » si au moins un des critères ci-dessous est rempli :

- l'agence obtient le contrôle du bien ou du service avant de le transférer au client ;
- l'agence contrôle le ou les fournisseurs ;
- l'agence intègre ou combine le travail des fournisseurs pour délivrer le bien ou service promis au client.

Le Groupe agit en tant que « Principal » dans la majorité de ses activités hormis l'achat d'espace média pour le compte de clients et la supervision de productions réalisées par des tiers.

Concernant les activités de production, le Groupe agit en tant qu'« Agent » lorsque seul un travail de supervision d'une production réalisée en totalité par des tiers est effectué. Si l'agence intègre ou modifie significativement le travail réalisé par un tiers, il s'agit d'une unique obligation de prestation dans laquelle le Groupe agit en tant que « Principal ».

Lorsque le Groupe agit en tant que « Principal », le revenu est enregistré pour son montant brut facturé au client. Lorsque le Groupe agit en tant qu'« Agent » le revenu est reconnu net des coûts refacturés aux clients, ce qui signifie que le revenu comptabilisé correspond uniquement aux honoraires ou commissions.

Dans tous les cas, les frais de déplacements remboursés par le client (transports, hôtels, repas, etc.) sont toujours reconnus en revenu.

Période de reconnaissance du revenu

La quasi-totalité du revenu du Groupe est constatée à l'avancement car les prestations du Groupe bénéficient au client au fur et à mesure de leur réalisation ou génère un actif sans autre utilité et pour lequel le Groupe a un droit à paiement pour le travail effectué à date en cas de résiliation par le client.

Pour les projets à prix fixe, le revenu est reconnu à l'avancement sur la base des coûts engagés essentiellement basé sur le nombre d'heures effectuées et sur les coûts externes directs consommés.

Pour les contrats de communication globale avec une équipe dédiée et qui porte généralement sur des contrats d'un an, le Groupe considère que son obligation de prestation est d'être prêt à mettre à disposition des ressources à tout moment pour le client. Dans ce cas, le revenu est constaté linéairement sur la durée du contrat.

Pour les contrats média à la commission, le Groupe reconnaît le revenu lorsque le média est diffusé.

Le revenu lié à la vente de données est reconnu lorsqu'il y a transfert de contrôle des données du Groupe au client, soit à leur livraison.

Modification des contrats

Dans certains cas, des modifications sur l'étendue des services rendus peuvent être demandées par le client durant la durée du contrat. Ces changements sont généralement négociés en tant que nouveaux contrats couvrant les besoins supplémentaires avec une rémunération associée.

Ventilation des produits des activités ordinaires

Le Groupe fournit un ensemble de services intégrés pour la communication de ses clients, qui combinent l'ensemble des expertises au sein du Groupe. Le Groupe a renforcé son approche géographique qui présente le mieux la façon dont le revenu est affecté par les facteurs économiques.

Cette ventilation du revenu par zone géographique est semblable aux exercices précédents et est présentée dans l'information sectorielle (voir note 31).

Mesures de simplification adoptées

Le Groupe a décidé d'appliquer les mesures de simplification sur les obligations de prestation qui restent à remplir et de ne pas présenter les informations concernant les prestations faisant partie de contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an et ceux pour lesquels le Groupe a le droit à règlement pour les heures effectuées à date.

Les montants sur les obligations de prestations qui restent à remplir sur les autres types de contrats que ceux cités plus haut sont non significatifs et ne sont pas présentés dans les annexes.

Revenu net

Le revenu net est calculé comme le revenu après déduction des coûts directement refacturables aux clients.

Dans les activités où le Groupe agit en tant qu'« Agent » ou « Principal », des prestations auprès de tiers sont engagées pour le compte des clients et directement refacturables. Ces coûts concernent essentiellement des activités de production et de média, ainsi que des frais divers à la charge des clients (notamment les frais de déplacement) et sont enregistrés dans les charges opérationnelles. Ces éléments refacturables aux clients ne faisant pas partie du périmètre d'analyse des opérations, l'indicateur « revenu net » retenu pour la mesure de la performance opérationnelle du Groupe exclut la refacturation de ces coûts.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis Groupe

La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. Elle est déterminée par un expert indépendant, généralement selon le modèle Black-Scholes. Exceptionnellement, dans le cas où le plan comporte des conditions de marché, la méthode Monte-Carlo est utilisée.

Pour les plans qui comportent des conditions de performance hors marché, le Groupe estime la probabilité de réalisation de ces objectifs et en tient compte dans la détermination du nombre d'actions à livrer.

Plans d'attribution d'actions gratuites Publicis Groupe

La juste valeur des actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. Elle est déterminée par un expert indépendant, et correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, ajusté pour la perte de dividende attendue pendant la période d'acquisition des droits. Exceptionnellement, dans le cas où le plan comporte des conditions de marché, la méthode Monte-Carlo est utilisée.

Pour les plans qui comportent des conditions de performance hors marché, le Groupe estime la probabilité de réalisation de ces objectifs et en tient compte dans la détermination du nombre d'actions à livrer.

Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants présentent les produits et charges inhabituels afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe. Sont notamment incluses sous cette rubrique les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Marge opérationnelle avant amortissements

La marge opérationnelle avant amortissements est égale au revenu après déduction des charges de personnel et des autres charges opérationnelles (hors autres produits et charges non courants tels que définis ci-dessus).

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale au revenu après déduction des charges de personnel, autres charges opérationnelles (hors autres produits et charges non courants tels que définis ci-dessus) et dotations aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions). Le taux de marge opérationnelle, qui est égal à la marge opérationnelle exprimée en pourcentage du revenu net, est un indicateur suivi par le Groupe dans le but de mesurer la performance des unités génératrices de trésorerie et du Groupe dans son ensemble.

Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financières

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières et les produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les charges d'intérêts sur les obligations locatives, les effets de la désactualisation des provisions immobilières à long terme et des provisions pour retraites (nets du rendement des actifs), l'effet de la revalorisation des compléments de prix sur acquisitions, les variations de juste valeur des dérivés, les variations de juste valeur des actifs financiers ainsi que les gains et pertes de change.

Impôt sur les bénéfices

Les bénéfices sont taxés selon les réglementations propres aux pays dans lesquels ils sont réalisés. Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable (résultant du renversement de différences temporelles imposables ou de l'existence d'un bénéfice imposable généré par l'entité) sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. L'horizon de temps retenu pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés à des reports en avant de pertes fiscales est de 3 ans.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cette base d'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les passifs d'impôts incertains sont comptabilisés dans les dettes d'impôts sur les sociétés.

Bénéfice par action et bénéfice dilué par action (BNPA et BNPA dilué)

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires après neutralisation des intérêts sur les emprunts remboursables ou convertibles en actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs. Pour le Groupe, les seuls instruments dilutifs sont les options d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions en circulation ainsi que les actions gratuites attribuées.

Options d'achat d'actions et bons de souscription d'actions

L'effet dilutif de ces instruments est déterminé selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions pouvant être achetées au prix du marché, défini sur la base du cours moyen de l'action Publicis sur la période, à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options). En application de cette méthode, les options d'achat d'actions sont considérées comme potentiellement dilutives si elles sont « dans la monnaie » (le prix d'exercice considéré incluant la juste valeur des services rendus déterminée selon IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions).

Actions gratuites

Pour calculer le bénéfice dilué par action, les actions gratuites attribuées sont considérées comme ayant été effectivement livrées.

Outre ce bénéfice par action (de base et dilué), le Groupe calcule et communique habituellement un BNPA « courant » de base et dilué, qui est similaire à celui décrit ci-dessus, sauf pour ce qui est du résultat retenu, qui exclut :

- les pertes de valeur ;
- les dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions ;
- les réévaluations des compléments de prix sur acquisitions ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers qui se trouvent dans les « Autres charges et produits financiers » ;
- certains produits et charges à caractère inhabituel (généralement enregistrés sur la ligne « Autres produits et charges non courants »), spécifiquement désignés.

1.4 Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La situation financière et les résultats du Groupe dépendent des méthodes comptables, hypothèses, estimations et jugements retenus lors de l'élaboration des comptes consolidés. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du Groupe. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- la juste valeur attribuée aux actifs et passifs intégrés lors d'un regroupement d'entreprises ;
- la détermination de la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles utilisée dans les tests de dépréciation ;

- les provisions pour risques et charges, notamment les engagements de retraites à prestations définies et couvertures médicales post-emploi ;
 - les dépréciations pour créances douteuses ;
 - l'évaluation de la juste valeur des options attribuées dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions de Publicis Groupe SA ;
 - les durées des locations en ce qui concerne les périodes optionnelles des contrats immobiliers ainsi que la détermination des taux d'actualisation ;
 - les positions fiscales incertaines.
- Des éléments détaillés figurent dans les notes 7, 10, 22, 23, 30 et 32.

Note 2 Contexte macro-économique

Conjoncture économique

Malgré une conjoncture économique plus difficile, la performance des activités du Groupe est en ligne avec les taux de croissance et les taux de marge prévus dans les plans d'affaires.

Conflit russo-ukrainien

Compte tenu de la persistance du conflit russo-ukrainien, le

Groupe a continué de soutenir ses collaborateurs dans un contexte d'activité réduite. Les coûts de personnel 2023 étaient entièrement provisionnés au 31 décembre 2022.

Pour rappel, au cours de l'exercice 2022, le Groupe Publicis a cédé 100% du capital de la société MMS Communication LLC, sa filiale implantée en Russie. Cette opération s'est traduite dans les comptes au 31 décembre 2022 par une perte de cession de 87 millions d'euros en résultat non courant.

Note 3 Variations du périmètre de consolidation

3.1 Acquisitions de l'exercice 2023

Les principales acquisitions de la période sont :

- en avril 2023, celle de Practia, à 100%. Il s'agit d'un groupe technologique qui fournit des services de transformation digitale aux entreprises. Cette acquisition permettra au Groupe de renforcer ses positions sur le marché latino-américain et mettre en place une plate-forme de livraison de proximité pour le marché nord-américain. Practia compte des bureaux en Argentine, au Chili, au Mexique, au Pérou, au Brésil, en Colombie et Espagne, et une présence opérationnelle en Uruguay et aux États-Unis. La contrepartie transférée est de 143 millions d'euros.
- en juin 2023, celle de Corra, à 100%. Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans les solutions de commerce, notamment Adobe Commerce. Cette acquisition permet d'étendre l'offre du Groupe sur le commerce digital et omnicanal. La contrepartie transférée est de 127 millions d'euros.

La juste valeur, à la date d'acquisition, de la contrepartie transférée (hors trésorerie acquise) des entités intégrées prises dans leur ensemble avec prise de contrôle exclusif durant la période, s'élève à 289 millions d'euros. Ce montant comprend notamment :

- 131 millions d'euros décaissés au cours de la période ;
- 158 millions d'euros d'engagements de compléments de prix.

Le montant payé sur l'année 2023 au titre des acquisitions (après déduction de la trésorerie acquise) s'élève à 194 millions d'euros et comprend :

- 133 millions d'euros décaissés au cours de la période ;
- (10) millions d'euros de trésorerie nette acquise ;
- 71 millions d'euros de compléments de prix liés à des acquisitions antérieures décaissés au cours de la période.

Les acquisitions de la période contribuent pour moins de 1 % au revenu net consolidé de l'exercice 2023 et pour moins de 1 % au résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe.

3.2 Acquisitions de l'exercice 2022

La principale acquisition de la période était, en avril 2022, celle de 100 % de Profitero Limited, une plateforme SaaS leader mondial dans le « Commerce intelligence », qui permet aux marques d'accroître leurs ventes et leur rentabilité. Le prix d'acquisition était de 199 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe avait procédé à d'autres acquisitions. En mars 2022, le Groupe avait notamment acquis 100 % de Tremend, une entreprise technologique spécialisée dans le développement de logiciels située en Roumanie. Le prix d'acquisition était de 110 millions d'euros (y compris l'engagement de complément de prix).

La juste valeur, à la date d'acquisition, de la contrepartie transférée (hors trésorerie acquise) des entités intégrées prises dans leur ensemble (incluant notamment celles décrites ci-dessus, ainsi que les acquisitions de moindre ampleur) avec prise de contrôle exclusif durant la période, s'élevait à 536 millions d'euros. Ce montant comprenait notamment :

- 414 millions d'euros décaissés au cours de la période ;
- 107 millions d'euros d'engagements de compléments de prix ;
- 15 millions d'euros d'engagements de rachats de participation ne donnant pas le contrôle.

Le montant payé en 2022 au titre des acquisitions (après déduction de la trésorerie acquise) s'élevait à 523 millions d'euros et comprenait :

- 437 millions d'euros décaissés au cours de la période ;
- (33) millions d'euros de trésorerie nette acquise ;
- 119 millions d'euros de compléments de prix liés à des acquisitions antérieures décaissés au cours de la période.

Les acquisitions de la période contribuaient pour moins de 1 % au revenu net consolidé de l'exercice 2021 et pour moins de 1 % au résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe.

3.3 Cessions des exercices 2023 et 2022

En 2023, le Groupe n'a pas réalisé de cession significative.

En 2022, le Groupe avait procédé à la cession de 100 % de MMS Communication LLC, sa filiale implantée en Russie. Les activités russes contribuaient pour moins de 0,5 % au revenu net consolidé de l'exercice 2021 et pour moins de 0,5 % au résultat net de l'exercice 2021 attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe. Au 31 décembre 2022, le Groupe avait également cédé les activités de Qorvis LLC à son Président-Directeur général. Il n'y avait pas d'autre cession significative sur l'exercice.

Note 4 Revenu et revenu net

Publicis Groupe accompagne ses clients sur l'ensemble des problématiques marketing grâce à ses expertises dans les métiers de la créativité, des médias, de la data et de la transformation digitale. Pour proposer dans chaque pays l'offre unique qui combine l'ensemble des expertises du Groupe, Publicis a défini dix marchés principaux : Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, France, DACH (Allemagne, Autriche

et Suisse), Asie-Pacifique, Afrique-Moyen-Orient, Europe Centrale et de l'Est, Europe de l'Ouest et Amérique latine.

Cette organisation par pays correspond aux secteurs opérationnels regroupés en cinq secteurs reportables : Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique, et Amérique latine.

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Europe	Asie -Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Amérique latine	2023
Revenu	8 709	3 814	1 410	503	366	14 802
Revenu net	8 050	3 172	1 156	380	341	13 099

Note 5 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel incluent les salaires, appointements, commissions, primes, intéressements, congés payés ainsi que l'estimation des bonus et les charges liées aux paiements fondés sur des actions (plans d'options

de souscription ou d'achat d'actions, plans d'actions gratuites) et les charges liées aux retraites (hors effet net de désactualisation présenté en autres produits et charges financiers).

(en millions d'euros)	2023	2022
Rémunérations	(6 755)	(6 449)
Charges sociales y compris avantages postérieurs à l'emploi	(1 231)	(1 160)
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	(85)	(64)
Intérimaires et « free-lance »	(332)	(456)
Coûts de restructuration	(111)	(82)
Total	(8 514)	(8 211)

/ Répartition des effectifs au 31 décembre par zone géographique

	2023	2022
Europe	25 292	24 304
Amérique du Nord	29 979	29 574
Amérique latine	10 231	8 392
Asie Pacifique	34 039	32 195
Moyen-Orient et Afrique	3 754	3 557
Total	103 295	98 022

/ Répartition des effectifs au 31 décembre par fonction (en %)

	2023	2022
Media et Recherche	22 %	22 %
Création	10 %	10 %
Production, activités spécialisées et autres	40 %	39 %
Commercial	15 %	16 %
Administration/Gestion	13 %	13 %
Total	100 %	100 %

Note 6 Autres charges opérationnelles

Ce poste regroupe toutes les charges externes autres que les achats de production et de médias lorsque le Groupe intervient en tant qu'agent, il comprend notamment :

- des frais refacturables pour 1 597 millions d'euros en 2023 contre 1 519 millions d'euros en 2022 ;

- des coûts directement attribuables aux services rendus pour 500 millions d'euros en 2023 contre 467 millions d'euros en 2022.

Il inclut également les impôts (à l'exception des impôts sur les bénéfices), les taxes et versements assimilés ainsi que les dotations et reprises sur provisions.

Note 7 Dotations aux amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	2023	2022
Amortissement des autres immobilisations incorporelles (hors incorporels liés aux acquisitions)	(55)	(68)
Amortissement des immobilisations corporelles	(130)	(141)
Amortissement des droits d'utilisation	(297)	(326)
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(482)	(535)
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(268)	(287)
Pertes de valeur sur les goodwill	(6)	(28)
Pertes de valeur liées aux contrats immobiliers	(147)	(81)
Pertes de valeur	(153)	(109)
Total des dotations aux amortissements et pertes de valeur	(903)	(931)

Pertes de valeur sur les actifs incorporels et actifs incorporels liés aux acquisitions

Quand des indices de perte de valeur ont été identifiés sur les actifs incorporels liés aux acquisitions, des tests de dépréciations ont été conduits. Les évaluations nécessaires à ces tests ont été réalisées par un expert indépendant. Les taux d'actualisation après impôt retenu et les taux de croissance à long terme ont été déterminés en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de ces actifs. Ces tests n'ont pas conduit à constater de dépréciation en 2023 et 2022.

Pertes de valeur sur goodwill

Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation ont été réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie suivantes : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, France, DACH (Allemagne, Autriche et Suisse), Asie-Pacifique, Afrique-Moyen-Orient, Europe Centrale et de l'Est, Europe de l'Ouest et Amérique latine, ainsi que sur les autres goodwill.

L'évaluation nécessaire aux tests sur les goodwill les plus significatifs a été réalisée par un expert indépendant. Les tests de dépréciation sur les goodwill ont été effectués soit :

- sur la base de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie déterminée à partir de projections financières à 5 ans (2024-2028). Les projections pour l'année 2024 sont directement issues du budget annuel validé par le management ;
- sur la base de la valeur de marché de l'unité génératrice de trésorerie.

Les taux de croissance annuels appliqués sur la période du plan d'affaires ont été corroborés avec des études de marché sectorielles sur les dépenses publicitaires par pays ou zone géographique.

La méthode appliquée pour la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance à l'infini est inchangée. Les taux d'actualisation après impôt retenus se situent entre 10 % (12,9 % avant impôt) et 19 % (26,6 % avant impôt). Le taux de croissance à l'infini utilisé dans les projections se situe entre 1,5 % et 2,8 %.

Les tests de dépréciation ont conduit le Groupe à constater, en 2023, une perte de valeur de 6 millions d'euros concernant le goodwill de la zone Amérique latine.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation des tests de dépréciation sur les goodwill sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		
	Valeur comptable des goodwill	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance à l'infini
Amérique du Nord ⁽¹⁾	8 828	10,5 %	2 %
Europe	1 834	10,5 %- 13 %	1,5 %- 2,5 %
Asie-Pacifique	1 134	10 %	2,3 %
Afrique-Moyen-Orient	362	12 %	2,3 %
Amérique latine	146	19 %	2,8 %
Autres goodwill	118	9,9 %- 10,8 %	1,6 %- 2 %
Total des goodwill après perte de valeur	12 422		

(1) Le goodwill Amérique du Nord de 8 828 millions d'euros comprend le goodwill États-Unis pour 8 380 millions d'euros et le goodwill Canada pour 448 millions d'euros. Pour les besoins des tests de dépréciation, la valeur d'utilité de l'UGT États-Unis est déterminée à partir de l'approche des multiples de marché.

En 2022, les tests réalisés sur les goodwill avaient conduit le Groupe à constater une perte de valeur de 28 millions d'euros concernant le goodwill Brésil en raison d'une baisse de revenu liée à la perte d'un client significatif dans ce pays. Les

taux d'actualisation après impôt retenus se situaient entre 9 % (11 % avant impôt) et 19,5 % (26 % avant impôt). Les taux de croissance à l'infini utilisés dans les projections se situaient entre 1,5 % et 3 %.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation des tests de dépréciation 2022 étaient les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		
	Valeur comptable des goodwill	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance à l'infini
Amérique du Nord ⁽¹⁾	8 912	11 %	2 %
Europe	1 810	10,5 %- 12,5 %	1,6 %- 2,5 %
Asie-Pacifique	1 177	10,5 %	2,2 %
Afrique-Moyen-Orient	387	12,5 %	2,3 %
Amérique latine	141	16,5 % - 19,5 %	2,5 %- 3 %
Autres goodwill	119	9 %- 11 %	1,5 %- 1,6 %
Total des goodwill après perte de valeur	12 546		

(1) Le goodwill Amérique du Nord de 8 912 millions d'euros comprend le goodwill États-Unis pour 8 457 millions d'euros et le goodwill Canada pour 455 millions d'euros. Pour les besoins des tests de dépréciation, la valeur d'utilité de l'UGT États-Unis est déterminée à partir de l'approche des multiples de marché.

Tests de sensibilité

Les tests de sensibilité ont été réalisés sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie, en faisant varier à la hausse ou à la baisse de 100 points de base le taux d'actualisation, de 50 points de base le taux de croissance long terme ou la marge opérationnelle en année terminale.

Ces variations, considérées individuellement, n'ont pas mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, à l'exception de l'unité génératrice de trésorerie de l'Amérique latine.

Pour cette dernière, la perte de valeur additionnelle qui pourrait résulter de ces variations d'hypothèses est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Pertes de valeur additionnelles	
	Amérique latine	
Sensibilité taux d'actualisation		
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %		(14)
Sensibilité croissance long terme		
Diminution du taux de croissance LT de 0,5 %		(4)
Sensibilité marge opérationnelle en valeur terminale		
Diminution de la marge de 0,5 %		(5)

Pertes de valeur liées aux contrats immobiliers

Dans le cadre du programme d'optimisation des locaux visant à regrouper les agences sur un ou plusieurs sites dans les principaux pays, il a été nécessaire de vider des espaces loués, afin de mieux utiliser l'espace existant sur les autres sites. En conséquence, les droits d'utilisation concernant les espaces vacants ont fait l'objet d'une perte de valeur totale ou partielle, il en est de même des agencements attachés à ces espaces.

La perte de valeur comptabilisée en 2023 s'élève à 147 millions d'euros (110 millions d'euros nets d'impôts), dont 47 millions d'euros au titre des droits d'utilisation, 39 millions d'euros au titre des créances de sous-location et 9 millions d'euros au titre des agencements. Les frais à payer tels que les charges locatives et éventuelles taxes sur locaux vacants pour 52 millions d'euros sont inclus dans les provisions sur engagements immobiliers.

La perte de valeur comptabilisée en 2022 s'élevait à 81 millions d'euros (61 millions d'euros nets d'impôts), dont 45 millions d'euros au titre des droits d'utilisation et 12 millions d'euros au titre des agencements. Les frais à payer tels que les charges locatives et éventuelles taxes sur locaux vacants pour 24 millions d'euros étaient inclus dans les provisions sur engagements immobiliers.

Note 8 Autres produits et charges non courants

Ce poste regroupe les produits et charges inhabituels. Sont notamment incluses sous cette rubrique les plus ou moins-values de cession d'actif.

(en millions d'euros)	2023	2022
Autres produits et (charges) non courants	(206)	2
Plus-values (moins-values) sur cessions d'actifs	4	(105)
Total des autres produits et charges non courants	(202)	(103)

En 2023, les autres produits et charges non courants correspondent essentiellement au coût de l'accord qui a été conclu entre les procureurs généraux des 50 États américains, le district de Columbia et certains territoires des États-Unis concernant le travail réalisé par l'ancienne agence de publicité Rosetta (fusionnée avec Publicis Health LLC) pour le compte de fabricants d'opioïdes. Dans le cadre de cet accord, la charge de 203 millions d'euros / 220 millions de dollars se décompose de la manière suivante : (343) millions de dollars aux États, (7) millions de dollars aux procureurs généraux pour les coûts d'investigation et d'autres coûts annexes, compensés par un remboursement des assurances à hauteur de 130 millions de dollars / 120 millions d'euros (voir également note 22).

En 2022, les cessions d'actifs concernaient principalement la cession des opérations en Russie (voir note 2) donnant lieu à une perte de 87 millions d'euros et la cession des activités de Qorvis LLC générant une perte de 29 millions d'euros. Par ailleurs, la cession d'une participation détenue par le Groupe dans un immeuble situé à Chicago, aux États-Unis, a généré un produit de 11 millions d'euros.

Note 9 Charges et produits financiers

/ Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2023	2022
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(120)	(118)
Produits financiers ⁽¹⁾	198	101
Coût de l'endettement financier net	78	(17)

(1) En 2023, les produits financiers sont de même nature que ceux de 2022 et correspondent aux placements de la trésorerie. L'augmentation de 97 millions d'euros (198 millions d'euros en 2023, comparés à 101 millions d'euros en 2022) est essentiellement liée à l'appréciation des taux d'intérêt.

/ Réévaluation des compléments de prix sur acquisitions

(en millions d'euros)	2023	2022
Réévaluation des compléments de prix sur acquisitions	12	(2)

/ Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2023	2022
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(79)	(87)
Variation de juste valeur des actifs financiers	(1)	9
Pertes et gains de change (y compris variation de la juste valeur des dérivés)	(7)	(15)
Autres	(12)	(7)
Autres charges et produits financiers	(99)	(100)

Note 10 Impôt sur le résultat

/ Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2023	2022
Charge d'impôt courant de la période	(566)	(570)
Produit / (Charge) d'impôt courant relatif aux exercices antérieurs	(7)	10
Total produit (charge) d'impôt exigible	(573)	(560)
Produit / (Charge) d'impôt différé	169	139
Variations des impôts différés actifs non reconnus	(11)	(10)
Total produit (charge) net d'impôt différé	158	129
Impôt sur le résultat	(415)	(431)

L'analyse des mesures transitoires simplifiées liées à la réforme fiscale internationale de l'OCDE, Pilier 2, a donné lieu à une première estimation de l'impôt complémentaire dû. Au titre de l'exercice 2024, l'impôt complémentaire représenterait une charge de moins de 5 millions d'euros. Au

31 décembre 2023, aucun impôt différé n'a été comptabilisé en application de l'amendement d'IAS 12 concernant l'exemption temporaire obligatoire à la reconnaissance des impôts différés dans les comptes consolidés.

/ Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt ressort à :

(en millions d'euros)		2023	2022
Résultat avant impôt des entreprises consolidées		1 731	1 648
Pertes de valeur		6	-
Réévaluations des compléments de prix sur acquisitions		(12)	2
(Gains)/Pertes sur cessions ⁽¹⁾		(4)	87
Résultat avant impôt des entreprises consolidées retraité	A	1 721	1 737
Taux d'imposition applicable à la société mère		25,8 %	25,8 %
Impôt attendu appliqué au Résultat avant impôt des entreprises consolidées		(444)	(449)
Incidence des :			
• Différences entre le taux d'imposition français et les taux d'imposition étrangers		113	133
• Impôt courant à taux réduit ou majoré		(74)	(80)
• Variations des impôts différés actifs non reconnus		(11)	(10)
• Autres impacts ⁽²⁾		1	(25)
Impôt constaté au compte de résultat		(415)	(431)
Impôt constaté au compte de résultat retraité	B	(415)	(431)
Taux effectif d'impôt	B/A	24,1 %	24,8 %

(1) Il s'agit des principaux gains et pertes sur cessions non taxables ou non déductibles.

(2) Les autres impacts intègrent essentiellement les effets liés aux crédits d'impôts et aux ajustements sur exercices antérieurs.

/ Effet impôt sur les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies	12	(3)	9	42	(10)	32
Écarts de conversion de consolidation et autres	(344)	(12)	(356)	282	8	290
Total	(332)	(15)	(347)	324	(2)	322

/ Échéancier des impôts différés constatés au bilan

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Partie à court terme (inférieur à 1 an)	4	(34)
Partie à long terme (supérieur à 1 an)	110	1
Impôts différés actifs (passifs), nets	114	(33)

/ Origine des impôts différés

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés liés à la réévaluation des actifs et passifs effectuée à l'occasion d'une acquisition	(36)	(85)
Impôts différés liés à la réévaluation de l'immeuble des Champs-Élysées	(37)	(37)
Impôts différés liés aux engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	40	51
Impôts différés liés à des reports déficitaires	344	315
Impôts différés liés aux autres différences temporaires	143	36
Total Impôts différés actifs (passifs), bruts	454	280
Impôts différés actifs non reconnus	(340)	(313)
Total Impôts différés actifs (passifs), nets	114	(33)

Au 31 décembre 2023, les impôts différés passifs comprennent l'impôt sur la réévaluation pratiquée sur les actifs incorporels à l'occasion des acquisitions de Zenith (5 millions d'euros), Bcom3 (41 millions d'euros), Digitas (12 millions d'euros), Sapient (38 millions d'euros), Citrus

(10 millions d'euros), Profitero (6 millions d'euros) ainsi que l'impôt différé lié à la juste valeur comme coût présumé de l'immeuble et du terrain sur les Champs-Élysées à la date de transition aux IFRS.

Déficits reportables

Le Groupe dispose par ailleurs de déficits reportables n'ayant pas fait l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan consolidé du fait des incertitudes liées aux possibilités d'utilisation de ces derniers :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montant des déficits reportables non reconnus	1 142	1 105
<i>Dont part reportable indéfiniment</i>	573	507

Positions fiscales incertaines

Les positions fiscales prises par le Groupe sont basées sur ses interprétations de la réglementation fiscale et l'expérience passée. Chaque position est évaluée individuellement sans compensation ni agrégation avec d'autres positions et donne lieu à la constatation d'un passif lorsqu'une sortie de ressources est estimée probable. L'évaluation de ces passifs fiscaux correspond à la meilleure estimation du risque à la date de clôture et comprend le cas échéant les intérêts de retard ainsi que les éventuelles pénalités.

Les passifs relatifs aux risques et litiges fiscaux sont comptabilisés en dettes d'impôt sur les sociétés pour 216 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 229 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Évolution de la fiscalité aux États-Unis

À partir de 2022, aux États-Unis, le « Tax Cuts and Jobs Act » impose la capitalisation et l'amortissement des dépenses de recherche et développement (sur 5 ans pour les dépenses aux États-Unis), affectant largement les entreprises Tech & IT. L'application de cette nouvelle mesure fiscale a été confirmée en décembre 2022.

Cette évolution fiscale n'a aucun impact sur le taux effectif d'impôt, cependant les paiements d'impôt seront augmentés au cours des cinq premières années d'application de la nouvelle mesure fiscale. L'augmentation de la charge d'impôt courant sera neutralisée par la reconnaissance d'impôts différés actifs du même montant.

Note 11 Bénéfice net par action

/ Bénéfice net par action (de base et dilué)

(en millions d'euros, sauf les actions)

		2023	2022
Bénéfice net retenu pour le calcul du BNPA			
Résultat net part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	A	1 312	1 222
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>			
● Économies de frais financiers liés à la conversion des instruments de dettes, nettes d'impôt		-	-
Résultat net part du Groupe - dilué	B	1 312	1 222
Nombre d'actions retenu pour le calcul du BNPA			
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier		254 311 860	253 462 409
Actions créées sur l'exercice		-	393 965
Actions propres à déduire (moyenne sur l'exercice)		(3 605 375)	(2 884 264)
Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul	C	250 706 485	250 972 110
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>			
● Actions gratuites et stock-options dilutifs ⁽¹⁾		3 292 878	2 633 057
Nombre d'actions - dilué	D	253 999 363	253 605 167
(en euros)			
Bénéfice net par action	A/C	5,23	4,87
Bénéfice net par action - dilué	B/D	5,17	4,82

(1) Seuls les stock-options ayant un effet dilutif, c'est-à-dire dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'exercice, sont pris en considération.

Au 31 décembre 2023, il n'existe plus de stock-options restant à exercer.

/ **Bénéfice net courant par action (de base et dilué)**

(en millions d'euros, sauf les actions)

	2023	2022
Bénéfice net retenu pour le calcul du BNPA courant ⁽¹⁾		
Résultat net part du Groupe	1 312	1 222
<i>Éléments exclus :</i>		
● Amortissement des incorporels liés aux acquisitions, net d'impôt	199	215
● Perte de valeur ⁽²⁾ , nette d'impôt	115	80
● Principales plus ou moins-values de cession et d'ajustement de juste valeur des actifs financiers, nets d'impôt	1	92
● Réévaluation des compléments de prix d'acquisition	(12)	2
● Accord Rosetta / Publicis Health LLC (voir note 8 et note 22)	152	-
Résultat net courant part du Groupe	E 1 767	1 611
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>		
● Économies de frais financiers liés à la conversion des instruments de dette, nettes d'impôt	-	-
Résultat net courant part du Groupe - dilué	F 1 767	1 611
Nombre d'actions retenu pour le calcul du BNPA		
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	254 311 860	253 462 409
Actions créées sur l'exercice	-	393 965
Actions propres à déduire (moyenne sur l'exercice)	(3 605 375)	(2 884 264)
Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul	C 250 706 485	250 972 110
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>		
● Actions gratuites et stock-options dilutifs	3 292 878	2 633 057
Nombre d'actions - dilué	D 253 999 363	253 605 167
(en euros)		
Bénéfice net courant par action ⁽¹⁾	E/C 7,05	6,42
Bénéfice net courant par action - dilué ⁽¹⁾	F/D 6,96	6,35

(1) BNPA après élimination des pertes de valeur, de l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions, des principales plus (moins)- values de cession et d'ajustement de juste valeur des actifs financiers, de la réévaluation des compléments de prix et de l'accord Rosetta / Publicis Health, LLC.

(2) En 2023, ce montant inclut les pertes de valeur sur les goodwill pour 6 millions d'euros et sur les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location pour 109 millions d'euros. En 2022, les pertes de valeur correspondaient à 19 millions d'euros de pertes de valeur sur les goodwill et 61 millions d'euros de pertes de valeur sur les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

Note 12 Goodwill

/ Variation des goodwill

(en millions d'euros)	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
31 décembre 2021	13 216	(1 456)	11 760
Acquisitions	458	-	458
Perte de valeur ⁽¹⁾	-	(28)	(28)
Variations liées à la revalorisation des compléments de prix pendant la période d'affectation ⁽²⁾	(22)	-	(22)
Cessions ⁽³⁾	(56)	-	(56)
Change	512	(78)	434
31 décembre 2022	14 108	(1 562)	12 546
Acquisitions	273	-	273
Perte de valeur ⁽¹⁾	-	(6)	(6)
Variations liées à la revalorisation des compléments de prix pendant la période d'affectation ⁽²⁾	(23)	-	(23)
Cessions	-	-	-
Change	(410)	42	(368)
31 décembre 2023	13 948	(1 526)	12 422

(1) Voir note 7

(2) Voir note 1.3 sur la réévaluation des compléments de prix éventuels dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

(3) Les 56 millions d'euros sont liés à la cession de MMS Communication LLC en Russie pour 26 millions d'euros et de Qorvis pour 30 millions d'euros.

Les valeurs comptables des goodwill par regroupement d'unités génératrices de trésorerie sont indiquées dans la note 7.

Note 13 Immobilisations incorporelles nettes

/ Variation des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles à durée de vie définie			Total des immobilisations incorporelles
	Relations contractuelles avec les clients	Logiciel, technologies et divers	Marques	
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	1 624	1 125	976	3 725
Acquisitions	-	73	-	73
Variation de périmètre	41	23	-	64
Cessions et sorties d'actifs	-	(39)	-	(39)
Change et divers	85	74	56	215
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	1 750	1 256	1 032	4 038
Acquisitions	2	70	-	72
Variation de périmètre	-	-	-	-
Cessions et sorties d'actifs	-	(11)	-	(11)
Change et divers	(50)	(58)	(34)	(142)
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	1 702	1 257	998	3 957
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(1 318)	(884)	(589)	(2 791)
Amortissement	(72)	(155)	(97)	(324)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Cessions et sorties d'actifs	-	12	-	12
Change et divers	37	46	21	104
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(1 353)	(981)	(665)	(2 999)
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	349	276	333	958

Les amortissements des immobilisations incorporelles de l'exercice 2023 s'élèvent à 324 millions d'euros, dont 269 millions d'euros au titre des incorporels liés aux acquisitions.

Évaluation des immobilisations incorporelles

En 2023, les tests de valeur n'ont pas conduit le Groupe à constater des pertes de valeur.

Note 14 Immobilisations corporelles nettes

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et aménagements	Matériel informatique	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	167	716	413	556	1 852
Augmentations	-	47	46	59	152
Diminutions	-	(55)	(22)	(110)	(187)
Variations de périmètre	-	(4)	(1)	2	(3)
Change et divers	-	17	11	10	38
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	167	721	447	517	1 852
Augmentations	-	44	27	65	136
Diminutions	-	(72)	(37)	(47)	(156)
Variations de périmètre	-	-	1	-	1
Change et divers	2	(11)	(9)	(15)	(33)
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	169	682	429	520	1 800
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	(18)	(442)	(358)	(419)	(1 237)
Amortissement	(1)	(56)	(34)	(50)	(141)
Perte de valeur ⁽¹⁾	-	(12)	-	-	(12)
Diminutions	-	55	22	96	173
Variations de périmètre	-	3	-	-	3
Change et divers	-	(10)	(7)	(10)	(28)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(19)	(462)	(377)	(383)	(1 242)
Amortissement	(1)	(48)	(31)	(50)	(130)
Perte de valeur ⁽¹⁾	-	(9)	-	-	(9)
Diminutions	-	72	37	47	156
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Change et divers	(2)	5	8	9	21
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(22)	(442)	(363)	(377)	(1 204)
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	147	240	66	143	596

(1) Voir note 7

Terrains et constructions

Au 31 décembre 2023, Publicis dispose en pleine propriété d'un patrimoine immobilier qui figure au bilan pour une valeur nette de 147 millions d'euros.

Le principal actif est l'immeuble du siège social situé au 133, avenue des Champs-Élysées, à Paris. Cet immeuble de sept étages comprend environ 12 000 m² de bureaux, occupés par les sociétés du Groupe, et 1 500 m² de surfaces commerciales, occupées par Publicisdrugstore ainsi que deux salles de cinéma ouvertes au public.

Agencements et aménagements

La perte de valeur de 9 millions d'euros en 2023 correspond aux agencements concernant des biens en location (voir note 7).

Autres immobilisations corporelles

Le Groupe dispose notamment d'importants équipements informatiques dédiés à la création et à la production publicitaire, à la gestion de l'achat d'espace et aux travaux administratifs.

Note 15 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence s'élevaient à 46 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 55 millions d'euros au 31 décembre 2022).

(en millions d'euros)	Valeur au bilan
Montant au 31 décembre 2021	25
Entrées de périmètre	32
Quote-part de résultat	5
Dividendes versés	(3)
Change et divers	(4)
Montant au 31 décembre 2022	55
Sorties de périmètre	(7)
Quote-part de résultat	6
Dividendes versés	(7)
Change et divers	(1)
Montant au 31 décembre 2023	46

En 2023, les sorties de périmètre concernent principalement la société Burrell Communications Group, cédée en octobre 2023.

En 2022, les entrées de périmètre concernaient :

- Voilà SAS, coentreprise créée avec Orange, et dont Publicis détient 50 %. Voilà accompagne la digitalisation des événements professionnels grâce à la mise à disposition d'une plateforme cloud de production d'événements hybrides, personnalisable et accessible en mode SaaS (Software as a Service) ;
- SCB Tech X, joint-venture créée avec Siam Commercial Bank (SCB), et dont Publicis détient 40 %. SCB Tech X est une « platform-as-a-service » leader, cloud-native, qui sert les clients d'Asie du Sud-Est ;
- Core 1 WML, agence média basée en Irlande, dont le Groupe détient désormais 49,9 %.

Le tableau suivant présente la valeur comptable au 31 décembre 2023 des sociétés mises en équivalence :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023
Somupi SA	3
Viva Tech ⁽¹⁾	2
Voilà SAS	2
SCB Tech X	14
JJLabs	1
OnPoint Consulting Inc	4
Core 1 WML Ltd	16
Autres titres mis en équivalence	4
Valeur nette	46

(1) Société en participation constituée entre MSL France et Les Échos Solutions

Note 16 Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Autres actifs financiers mesurés à la juste valeur par résultat :		
● Fonds Communs de Placement à Risque ⁽¹⁾	144	166
● Autres	19	19
Dépôts de garantie et cautionnements ⁽²⁾	43	48
Prêts à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées	37	68
Créances de sous-location ⁽³⁾	43	123
Excédent net des plans de retraite en surplus ⁽⁴⁾	35	-
Autres	22	22
Valeur brute	343	446
Dépréciation	(27)	(52)
Valeur nette	316	394

(1) Ces Fonds Communs de Placement à Risque sont dédiés à des investissements dans des entreprises de l'économie numérique.

(2) Les dépôts de garantie et cautionnements comprennent notamment les dépôts de garantie versés aux bailleurs dans le cadre des contrats de location immobilière.

(3) Voir note 25

(4) Voir note 23

Note 17 Stocks et en-cours de production

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Stocks	153	120
En-cours de production	211	225
Valeur brute	364	345
Dépréciation des stocks et en-cours	(23)	(18)
Valeur nette	341	327

Note 18 Créances Clients

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients ⁽¹⁾	13 583	12 269
Effets à recevoir	2	3
Valeur brute	13 585	12 272
Dépréciation à l'ouverture	(183)	(193)
Dépréciation de l'exercice	(41)	(42)
Reprise de l'exercice	36	52
Variations de périmètre	-	-
Change et divers	3	-
Dépréciation à la clôture	(185)	(183)
Valeur nette	13 400	12 089

(1) Y compris les créances clients facturées pour un montant de 10 569 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 9 363 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 19 Autres créances et actifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
État, impôts et taxes	389	360
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	229	237
Charges constatées d'avance	226	174
Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	3	28
Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	6	22
Autres créances et autres actifs courants ⁽¹⁾	414	109
Valeur brute	1 267	930
Dépréciation	(3)	(4)
Valeur nette	1 264	926

(1) Ce montant comprend 343 millions de dollars versés en 2023 sur un compte séquestre alloué aux États, aux territoires des États-Unis et au district de Columbia (voir note 8 et 22).

Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Banques et caisses ⁽¹⁾	1 640	1 797
Placements liquides à court terme	2 610	2 819
Total	4 250	4 616

(1) Ce montant comprend 120 millions d'euros reçus des assurances sur un compte de dépôt (voir note 8 et 22)

Les placements liquides à court terme comprennent des sicav classées dans la catégorie AMF - monétaire court terme, soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et des dépôts à court terme.

Note 21 Capitaux propres

/ Capital social de la société mère

(en actions)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social au 1 ^{er} janvier	254 311 860	253 462 409
Augmentation de capital	-	849 451
Actions composant le capital social en fin de période	254 311 860	254 311 860
Auto-détention en fin de période	(3 737 367)	(2 319 795)
Actions en circulation en fin de période	250 574 493	251 992 065

Le capital social de Publicis Groupe SA s'élève au 31 décembre 2023 à 101 724 744 euros, divisé en 254 311 860 actions de 0,40 euro de nominal.

Neutralisation des actions propres existantes

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité, sont portées en déduction des capitaux propres.

Le portefeuille d'actions auto-détenues a évolué comme suit au cours des années 2022 et 2023 :

	Nombre d'actions
Actions propres détenues au 31 décembre 2021	3 861 900
Cessions (levées de stock-options) et livraisons d'actions gratuites	(1 546 529)
Rachats d'actions propres	-
Mouvements réalisés dans le cadre du contrat de liquidité	4 424
Actions propres détenues au 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	2 319 795
Cessions (levées de stock-options) et livraisons d'actions gratuites	(1 545 833)
Rachats d'actions propres	3 000 000
Mouvements réalisés dans le cadre du contrat de liquidité	(36 595)
Actions propres détenues au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾	3 737 367

(1) Y compris 21 329 actions détenues au titre du contrat de liquidité au 31 décembre 2023 et 57 924 au 31 décembre 2022.

En 2023, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres, Publicis Groupe S.A. a procédé au rachat de 3 000 000 de ses actions pour un montant de 222 millions d'euros.

Ce programme avait pour objectif de satisfaire aux obligations liées aux plans actuels d'actions gratuites au bénéfice des salariés, sans émettre de nouvelles actions.

/ Dividendes votés et proposés

	Par action (en euros)	Total (en millions d'euros)
Dividendes payés au cours de l'année 2023 (au titre de l'exercice 2022)	2,90	726 ⁽¹⁾
Dividendes proposés à l'Assemblée générale (au titre de l'exercice 2023)	3,40	865 ⁽²⁾

(1) Montant intégralement payé en numéraire.

(2) Montant pour l'ensemble des actions existantes au 31 décembre 2023, y compris actions propres.

Gestion du capital et rachats d'actions propres

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. La Direction du Groupe prête attention au ratio d'endettement défini comme étant la dette nette (dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisée par les capitaux propres (incluant les participations ne donnant pas le contrôle) et a déterminé que le ratio optimal d'endettement est inférieur à 0,80. Au 31 décembre 2023, le ratio

d'endettement en tenant compte des dettes locatives est de 0,15. Au 31 décembre 2022, ce ratio était de 0,20.

La Direction veille également au taux de distribution du dividende qui est défini comme le rapport entre le dividende unitaire et le bénéfice net courant par action dilué. Compte tenu du niveau de dividende (3,40 euros par action) qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale des actionnaires, le taux sera ainsi de 48,8 % au titre de l'exercice 2023 contre un taux de 45,7 % au titre de l'exercice 2022.

Note 22 Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

(en millions d'euros)	Restructuration	Engagements immobiliers ⁽¹⁾	Risques et litiges	Autres provisions	Total
31 décembre 2021	41	97	254	120	512
Dotations	59	24	91	21	195
Utilisations	(44)	(51)	(7)	(5)	(107)
Reprises sans utilisation	(1)	-	(82)	(3)	(86)
Variations de périmètre	-	-	-	3	3
Change et divers	0	9	5	-	14
31 décembre 2022	55	79	261	136	531
Dotations	54	62	35	57	208
Utilisations	(44)	(24)	(55)	(17)	(140)
Reprises sans utilisation	(5)	-	(6)	(3)	(14)
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Change et divers	(4)	(2)	(3)	(2)	(11)
31 décembre 2023	56	115	232	171	574
<i>Dont à court terme</i>	52	25	99	79	255
<i>Dont à long terme</i>	4	90	133	92	319

(1) Voir note 7

Provisions pour restructuration

Elles comprennent une estimation des coûts de fermeture ou de restructuration de certaines activités résultant de plans annoncés et non encore exécutés à fin 2023 (principalement indemnités de licenciement). Les plans, détaillés par projet et par nature, ont fait l'objet d'un processus préalable d'approbation par la Direction générale. Ces plans sont suivis de manière centralisée de façon à consommer la provision en fonction des coûts effectivement encourus et à justifier le solde restant à la clôture en fonction des dépenses restant à effectuer.

Provisions sur engagements immobiliers

Si un bien immobilier est vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans l'activité principale, une provision est constituée incluant les charges locatives, taxes et autres coûts éventuels. Cette provision n'inclut pas les loyers à payer qui sont comptabilisés en dépréciation des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

Provisions pour risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges (232 millions d'euros) comprennent une part à court terme (99 millions d'euros) et une part à long terme (133 millions d'euros). Elles concernent les litiges de toutes natures avec les tiers y compris les litiges commerciaux et fiscaux à l'exclusion des risques relatifs aux positions fiscales incertaines.

Métrobus / Autorité de la concurrence

En avril 2022, le Groupe a reçu une notification de griefs de l'Autorité de la concurrence, relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la publicité extérieure en France. La procédure est en cours.

Publicis Health LLC

Le 6 mai 2021, le procureur général du Commonwealth du Massachusetts a intenté une action en justice contre Publicis Health, LLC, une filiale de Publicis Groupe, en rapport avec le travail que cette agence et les agences qui l'ont précédée ont effectué pour Purdue Pharma de 2010 à 2018 au titre de la commercialisation des opioïdes. Selon le procureur général, Publicis a violé la loi sur la protection des consommateurs du Massachusetts et a créé une nuisance publique en participant aux efforts de Purdue Pharma pour commercialiser et vendre des opioïdes.

En août 2022, Publicis Health, LLC a également été nommée dans plusieurs actions en justice, qui font l'objet d'une procédure unique devant le tribunal de Californie, engagées par des tribus et des gouvernements locaux concernant le travail que Publicis Health, LLC et les agences qui l'ont précédée ont effectué pour Purdue Pharma au titre de la commercialisation des opioïdes. Le 19 septembre 2023, Publicis Health, LLC a été nommée dans une action similaire intentée par le comté de St. Clair devant le tribunal de l'Illinois.

Le 3 novembre 2022, les procureurs généraux de neuf États (Californie, Colorado, Connecticut, Idaho, Oregon, New York, Caroline du Nord, Tennessee et Vermont) ont indiqué qu'ils considéraient que Publicis Health, LLC était exposée à des risques juridiques du fait des services rendus aux fabricants d'opioïdes, y compris Purdue Pharma.

Publicis Health, LLC a engagé des discussions avec le Comité exécutif et a conclu un accord de principe en décembre 2023 pour clore les plaintes formulées par les 50 États américains (y compris le Massachusetts ainsi que tous les États mentionnés ci-dessus), certains territoires des États-Unis participants, et le District de Columbia, et qui pourraient être déposées par ces États et ces territoires au

titre des services rendus par Publicis Health, LLC aux fabricants d'opioïdes.

Le 1^{er} février 2024, les procureurs généraux des 50 États, certains territoires des États-Unis et le district de Columbia ont annoncé leur adhésion à l'accord de principe et ont déposé leurs demandes ("the consent judgments") devant les tribunaux de leurs juridictions respectives. Une fois ratifiés par les tribunaux, les jugements rendus résoudront toutes les plaintes qui pourraient être déposées par ces États et territoires des États-Unis participants au titre des services rendus aux fabricants d'opioïdes, y compris ceux rendus par l'ancienne agence de publicité Rosetta (fusionnée dans Publicis Health, LLC).

Les procureurs généraux ont explicitement reconnu la bonne foi et l'attitude responsable et citoyenne de Publicis Health, LLC lors de la conclusion de cet accord. Ce règlement permet de clore les discussions et aboutit au paiement de (343) millions de dollars versés en 2023 sur un compte

séquestre alloué aux États, aux territoires des États-Unis et au district de Columbia, et (7) millions de dollars déposés pour rembourser les frais d'avocat, les coûts et les dépenses liés à l'enquête et pour financer la conservation des documents. Le montant total du règlement (350 millions de dollars) est compensé par un remboursement d'assurance de 130 millions de dollars (reçu par Publicis sur un compte bancaire en 2023). Par conséquent, les charges non courantes nettes enregistrées en 2023 sont de 220 millions de dollars (203 millions d'euros) avant impôts. La charge nette d'impôts s'élève à 152 millions d'euros et l'impact sur la trésorerie du Groupe est un décaissement de 148 millions d'euros en 2023.

Cet accord n'est en aucun cas une reconnaissance de faute ou de responsabilité. Publicis Health, LLC se défendra, le cas échéant, contre tout litige que cet accord ne résoudrait pas, notamment les plaintes déposées par les tribus ou les unités de gouvernement local.

Note 23 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

Plans de retraite à prestations définies

Le Groupe a des obligations dans un certain nombre de plans de retraite à prestations définies, qui se répartissent principalement entre :

- des fonds de pensions (66 % des obligations du Groupe) : il s'agit de droits acquis par les employés, avec obligations de préfinancement externe principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni ;
- d'autres régimes de retraites obligatoires et légaux, type Indemnités de Fin de Carrière (31 % des obligations du Groupe), notamment en France : les droits ne sont pas acquis, le paiement est donc incertain et lié notamment à la présence des employés au moment du départ à la retraite ;
- des régimes de couverture de frais médicaux pour les retraités (2 % des obligations du Groupe) constitués d'une dette effective pour les retraités actuels, et d'une provision pour les actifs futurs retraités, en particulier aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Les régimes les plus significatifs sont donc les fonds de pension au Royaume-Uni (29 % des obligations du Groupe) et aux États-Unis (24 % des obligations du Groupe).

- Au Royaume-Uni, les obligations du Groupe sont gérées au travers de six fonds de pension et de deux plans de frais de santé administrés par des conseils paritaires indépendants, composés d'administrateurs externes indépendants. La réglementation requiert que ces conseils agissent dans l'intérêt des bénéficiaires du régime, ils doivent notamment s'assurer de l'équilibre financier des fonds de pension, et veiller à leur politique d'investissement et à leur gestion.

L'ensemble des six fonds de pension est fermé et gelé. L'ensemble des droits acquis (qui sont basés sur le salaire et le nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe) a été figé : les bénéficiaires encore en activité n'acquiescent plus de droits dans ces fonds à prestations définies. Trois fonds présentent une position bénéficiaire, le plafond des actifs a été supprimé afin de présenter l'excédent au bilan.

L'obligation des fonds de pension au Royaume-Uni concerne des retraités (82 %), des anciens salariés avec des droits différés n'ayant pas encore liquidé leurs droits à retraite (18 %).

- Aux États-Unis, les obligations du Groupe consistent essentiellement en un fonds de pension fermé et gelé. L'obligation concerne des anciens salariés avec des droits différés n'ayant pas encore liquidé leurs droits à retraite (32 % des obligations), des retraités (46 % des obligations) et des employés en activité (22 % des obligations).

Les valorisations de plans de retraite à prestations définies ont été réalisées par des experts indépendants. Les principaux pays concernés sont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la Suisse, la Belgique, les Émirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, la Corée, les Philippines, le Japon, l'Inde et le Sri Lanka.

Les changements induits par la réforme des retraites, modifiant l'âge minimal de départ en retraite et les conditions d'obtention du taux plein, applicable depuis septembre 2023 en France, ont constitué une modification de régime selon la norme IAS 19, à la fois pour les plans d'Indemnités de fin de carrière et les plans de médailles du travail en France.

Aucun évènement significatif de nature à modifier la valeur de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes (modification significative de plan) n'est intervenu au cours de l'exercice.

Couverture financière

Le groupe Publicis couvre ces engagements par des actifs financiers, principalement au Royaume-Uni et aux États Unis, afin de respecter ses obligations légales et/ou contractuelles et de limiter son exposition au risque de dérive de ces engagements (volatilité des taux, de l'inflation, allongement de l'espérance de vie...).

La stratégie de couverture des engagements du Groupe s'appuie sur des études de gestion actif/passif régulières pour s'assurer d'une allocation d'actifs optimale qui doivent permettre à la fois de limiter l'exposition aux risques de marchés en diversifiant les catégories d'actifs selon leur profil de risque, et doivent correspondre au mieux aux prestations à verser aux bénéficiaires, en fonction de la maturité des plans. Ces analyses sont réalisées par des conseillers indépendants et soumises à l'approbation des *Trustees*. Les investissements sont réalisés en fonction des contraintes légales et des conditions de déductibilité de telles couvertures propres à chaque pays. Les besoins de financement sont généralement déterminés plan par plan et de fait le surplus d'actif des plans surfinancés ne peut être utilisé pour couvrir les plans sous-financés.

Exposition aux risques

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé au travers des fonds de pension au Royaume-Uni et aux États-Unis sont les suivants :

- volatilité des actifs financiers : les actifs financiers des régimes (actions, obligations, ...) ont le plus souvent un rendement supérieur au taux d'actualisation sur le long terme, mais sont volatiles à court terme, d'autant plus qu'ils sont mesurés à la juste valeur pour les besoins de la comptabilité annuelle du Groupe. L'allocation des actifs financiers est déterminée de manière à assurer la viabilité financière du régime à long terme ;
- variation des taux obligataires : une diminution des taux obligataires privés conduit à une augmentation de l'obligation des régimes telle que comptabilisée par le Groupe, même si cette augmentation est en partie réduite par un accroissement de la valeur des actifs financiers des régimes (pour la part d'obligations privées de première catégorie) ;

- longévité : la plus grande part des prestations garanties par les régimes sont des prestations viagères, l'augmentation de l'espérance de vie conduit donc à une augmentation de l'obligation de ces régimes ;
- inflation : une partie importante des prestations garanties par les fonds de pension au Royaume-Uni est indexée sur l'inflation. Une hausse de l'inflation conduit à une augmentation de l'obligation (même si dans la plupart des cas des plafonds sont définis pour protéger le régime contre une hyper inflation). La plupart des actifs financiers sont soit non affectés par l'inflation, soit peu corrélés à l'inflation, ce qui induit donc qu'une hausse de l'inflation conduirait à une hausse du déficit du régime au sens comptable. Les fonds de pension américains n'exposent pas le Groupe à un risque important lié à l'inflation, les prestations n'étant pas indexées sur l'inflation.

Écarts actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions non prévues de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de la valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

Autres avantages à long terme

Le groupe Publicis comptabilise également divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, des médailles du travail en France notamment, et certains plans pluri-annuels pour lesquels la rémunération différée est liée à des conditions de présence.

/ Valeur nette comptable de la provision

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements de retraites et autres avantages à plus d'un an	(265)	(244)
Engagements de retraites et autres avantages à moins d'un an	(21)	(20)
Excédents net des plans de retraite en surplus ⁽¹⁾	35	-
Provision nette sur engagements de retraite à prestations définies et couverture médicale post-emploi	(251)	(264)

(1) Les excédents net des plans sont présentés en autres actifs financiers (voir note 16)

/ Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Retraite	Frais médicaux	Total	Retraite	Frais médicaux	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	(565)	(15)	(580)	(727)	(21)	(748)
Coût courant des services rendus	(21)	-	(21)	(27)	-	(27)
Prestations versées	33	2	35	49	2	51
Intérêts sur la dette actuarielle	(24)	(1)	(25)	(14)	-	(14)
Effet de réévaluation	(44)	-	(44)	159	6	165
<i>Gains (pertes) d'expérience</i>	(26)	-	(26)	(17)	2	(15)
<i>Gains (pertes) liés au changement d'hypothèses économiques</i>	(17)	-	(17)	171	4	175
<i>Gains (pertes) liés aux autres changements d'hypothèses démographiques</i>	(1)	-	(1)	5	-	5
Acquisitions, cessions	(4)	-	(4)	-	-	-
Écarts de change	4	-	4	(5)	(1)	(6)
Dette actuarielle en fin d'exercice	(621)	(14)	(635)	(565)	(15)	(580)

/ Variation de la juste valeur des placements

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Retraite	Frais médicaux	Total	Retraite	Frais médicaux	Total
Juste valeur des placements début d'exercice	387	-	387	529	-	529
Rendement effectif des actifs du régime	30	-	30	(120)	-	(120)
Cotisations employeur	23	2	25	30	2	32
Frais administratifs	(3)	-	(3)	(2)	-	(2)
Acquisitions, cessions	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	(33)	(2)	(35)	(49)	(2)	(51)
Écarts de change	2	-	2	(1)	-	(1)
Juste valeur des placements fin d'exercice	406	-	406	387	-	387
Couverture financière	(215)	(14)	(229)	(179)	(16)	(195)
Incidence du plafonnement des actifs	(11)	-	(11)	(54)	-	(54)
Provision nette sur engagements de retraite à prestations définies et couverture médicale post-emploi	(226)	(14)	(240)	(233)	(16)	(249)
Provision sur autres avantages à long-terme	(11)	-	(11)	(15)	-	(15)
Total Provision sur engagements de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme	(237)	(14)	(251)	(248)	(16)	(264)

/ Charges d'engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Retraite	Frais médicaux	Total	Retraite	Frais médicaux	Total
Coûts courants des services rendus au cours de l'exercice	(21)	-	(21)	(28)	-	(28)
Charge financière	(9)	(1)	(10)	(5)	(1)	(6)
Charges des régimes à prestations définies	(30)	(1)	(31)	(33)	(1)	(34)
Coût des autres régimes (y compris régimes à cotisations définies) et autres avantages	(203)	-	(203)	(193)	-	(193)
Frais administratifs hors frais de gestion des plans	(5)	-	(5)	(2)	-	(2)
Coût total des retraites comptabilisé en compte de résultat	(238)	(1)	(239)	(228)	(1)	(228)

/ Répartition des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des plans par nature d'actifs et par hiérarchie de juste valeur. Les différents niveaux de hiérarchie de juste valeur sont définis dans la note 29.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	26	-	-	26	25	-	-	25
Obligations	-	93	-	93	-	95	-	95
Obligations d'État	-	119	-	119	-	137	-	137
Immobilier	-	-	1	1	-	-	1	1
Autres	52	-	115	167	16	-	113	129
Total	78	212	116	406	41	232	114	387

/ Estimation de la contribution employeur et des prestations futures à payer

(en millions d'euros)	Retraite	Médical	Total
Estimation de la contribution employeur pour 2024	28	2	30

(en millions d'euros)	Retraite	Médical	Total
Estimation des prestations futures à payer			
2024	55	2	57
2025	47	2	49
2026	46	1	47
2027	44	1	45
2028	41	1	42
Exercices 2029 à 2032	198	6	204
Total sur les 10 prochains exercices	431	13	444

La durée moyenne des plans à fin décembre 2023 est de 10 ans.

Hypothèses actuarielles (Taux moyens pondérés)

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (notées au moins AA) et de maturité équivalente à la durée des régimes évalués. Ils ont été arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence, notamment l'iBoxx en Europe et le Aon AA-AAA Bond Universe aux USA.

31 décembre 2023	Régimes de retraite				Couverture médicale postérieure à l'emploi	
	États-Unis	Royaume-Uni	Zone Euro	Autres pays	États-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	4,70 %	4,50 % - 4,55 %	3,15 %	1,30 % - 7,10 %	4,70 %	4,50 % - 4,55 %
Augmentations futures des salaires	n/a	n/a	2,65% - 3,10% ⁽¹⁾	1,5 % - 10,00 %	5 %	n/a
Augmentations futures des retraites	n/a	2 % - 3,6 %	0 % - 2,10 % ⁽¹⁾	n/a	n/a	n/a

(1) Pour l'Allemagne et la Belgique

31 décembre 2022	Régimes de retraite				Couverture médicale postérieure à l'emploi	
	États-Unis	Royaume-Uni	Zone Euro	Autres pays	États-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	4,85 %	4,70 % - 4,85 %	3,75 %	1 % - 7,10 %	4,85 %	4,70 % - 4,85 %
Augmentations futures des salaires	n/a	n/a	2,75% - 3,20% ⁽¹⁾	1,50 % - 5,00 %	5 %	n/a
Augmentations futures des retraites	n/a	2 % - 3,7 %	0 % - 2,20 % ⁽¹⁾	n/a	n/a	n/a

(1) Pour l'Allemagne et la Belgique
(2) Pour l'Allemagne uniquement

Le taux d'augmentation des frais médicaux retenu pour l'exercice 2023 est de 6 % avec une baisse progressive vers un taux de 4 %.

/ Analyse de sensibilité

Régimes de retraite (en millions d'euros)	Augmentation de 0,5 %				
	États-Unis	Royaume-Uni	Zone Euro	Autres Pays	Total
Variation du taux d'actualisation					
Effet sur la dette actuarielle en fin d'exercice	(6)	(8)	(6)	(13)	(33)
Variation du taux d'augmentation des salaires					
Effet sur la dette actuarielle en fin d'exercice	-	-	5	5	10

Régimes de retraite (en millions d'euros)	Diminution de 0,5 %				
	États-Unis	Royaume-Uni	Zone Euro	Autres Pays	Total
Variation du taux d'actualisation					
Effet sur la dette actuarielle en fin d'exercice	7	8	6	8	29
Variation du taux d'augmentation des salaires					
Effet sur la dette actuarielle en fin d'exercice	-	-	(4)	(5)	(9)

Couverture médicale postérieure à l'emploi (en millions d'euros)	Augmentation de 0,5 %			Diminution de 0,5 %		
	États-Unis	Royaume-Uni	Total	États-Unis	Royaume-Uni	Total
Variation du taux d'actualisation						
Effet sur la dette actuarielle en fin d'exercice	-	-	-	-	-	-
Variation du taux d'augmentation des salaires						
Effet sur la dette actuarielle en fin d'exercice	-	-	-	-	-	-

Note 24 Emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	2 841	3 338
Autres emprunts et dettes	347	278
Total des dettes financières	3 188	3 616
<i>Dont à court terme</i>	726	627
<i>Dont à long terme</i>	2 462	2 989

/ Variation des dettes financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Flux de trésorerie	Variations hors trésorerie			31 décembre 2023
			Acquisitions	Variations de taux de change	Variations de juste valeur	
Eurobond 0,5 % - novembre 2023 (TIE 0,741 %) ⁽¹⁾	499	(500)	-	-	1	0
Eurobond 1,625 % - décembre 2024 (TIE 1,732 %) ⁽¹⁾	601	-	-	-	(1)	600
Eurobond 0,625 % - juin 2025 (TIE 0,781 %) ⁽¹⁾	747	-	-	-	1	748
Eurobond 1,25 % - juin 2028 (TIE 1,329 %) ⁽¹⁾	747	-	-	-	1	748
Eurobond 1,75 % - juin 2031 (TIE 1,855 %) ⁽¹⁾	744	-	-	-	1	745
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	3 338	(500)	-	-	3	2 841
Dettes sur compléments de prix d'acquisition	185	(71)	158	(1)	(18)	253
Dettes sur engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle	30	(2)	-	-	(5)	23
Intérêts courus	48	(97)	-	(2)	97	46
Autres emprunts et lignes de crédit	14	2	3	0	5	24
Soldes créditeurs de banques	1	-	-	-	-	1
Autres dettes financières	63	(95)	3	(2)	102	71
Total des dettes financières	3 616	(668)	161	(3)	82	3 188
Juste valeur des dérivés de couverture sur Eurobond 2025, 2028 et 2031 ⁽²⁾	260	-	-	-	(143)	117
Juste valeur des dérivés sur prêts et emprunts intragroupe ⁽²⁾	106	47	-	-	(117)	36
Total des dettes liées aux activités de financement	3 982	(621)	161	(3)	(178)	3 341

(1) Net des frais d'émission. Le nombre de titres au 31 décembre 2023 est de 6 000 pour les Eurobond 2024, 7 500 pour les Eurobond 2025, 7 500 pour les Eurobond 2028 et 7 500 pour les Eurobond 2031. Le taux d'intérêt effectif (TIE) est donné pour chaque Eurobond.

(2) Présentés en « Autres créances et actifs courants » et/ou « Autres dettes et passifs courants » au bilan consolidé.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Flux de trésorerie	Variations hors trésorerie			
			Acquisitions	Variations de taux de change	Variations de juste valeur	31 décembre 2022
Eurobond 0,5 % - novembre 2023 (TIE 0,741 %) ⁽¹⁾	498	-	-	-	1	499
Eurobond 1,625 % - décembre 2024 (TIE 1,732 %) ⁽¹⁾	601	-	-	-	-	601
Eurobond 0,625 % - juin 2025 (TIE 0,781 %) ⁽¹⁾	746	-	-	-	1	747
Eurobond 1,25 % - juin 2028 (TIE 1,329 %) ⁽¹⁾	747	-	-	-	-	747
Eurobond 1,75 % - juin 2031 (TIE 1,855 %) ⁽¹⁾	743	-	-	-	1	744
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	3 335	-	-	-	3	3 338
Dettes sur compléments de prix d'acquisition	206	(119)	107	7	(16)	185
Dettes sur engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle	16	(3)	15	0	2	30
Intérêts courus	45	(99)	-	3	99	48
Autres emprunts et lignes de crédit	16	(10)	-	-	8	14
Soldes créditeurs de banques	12	(11)	-	-	-	1
Autres dettes financières	73	(120)	0	3	107	63
Total des dettes financières	3 630	(242)	122	10	96	3 616
Juste valeur des dérivés de couverture sur Eurobond 2025, 2028 et 2031 ⁽²⁾	97	-	-	-	163	260
Juste valeur des dérivés sur prêts et emprunts intragroupe ⁽²⁾	8	29	-	-	69	106
Total des dettes liées aux activités de financement	3 735	(213)	122	10	328	3 982

(1) Net des frais d'émission. Le nombre de titres au 31 décembre 2022 est de 5 000 pour les Eurobond 2023, 6 000 pour les Eurobond 2024, 7 500 pour les Eurobond 2025, 7 500 pour les Eurobond 2028 et 7 500 pour les Eurobond 2031. Le taux d'intérêt effectif (TIE) est donné pour chaque Eurobond.

(2) Présentés en « Autres créances et actifs courants » et/ou « Autres dettes et passifs courants » au bilan consolidé.

Emprunts obligataires pour le financement de l'acquisition d'Epsilon

Un emprunt obligataire d'une valeur totale de 2,25 milliards d'euros a été émis le 5 juin 2019 pour l'acquisition d'Epsilon. Il comprend trois tranches d'une valeur de 750 millions d'euros chacune, à taux fixe et en euros, chacune swappée en dollars US à taux fixe.

Les swaps ont été qualifiés en couverture de flux de trésorerie de l'emprunt obligataire en euros. La juste valeur de ces swaps est inscrite au bilan en « autres créances et actifs courants » et/ou « autres dettes et passifs courants ». La variation de juste valeur de ces instruments est comptabilisée en autres éléments du résultat global et

recyclée en compte de résultat au même rythme que la comptabilisation des intérêts sur emprunt obligataire et la variation de valeur du passif en dollars US. Au 31 décembre 2023, la juste valeur de ces instruments dérivés est inscrite en autres dettes et passifs courants pour 117 millions d'euros (contre 260 millions d'euros en autres dettes et passifs courants au 31 décembre 2022).

Autres emprunts obligataires

Les autres emprunts obligataires émis par Publicis Groupe SA sont à taux fixe et en euros. Les tranches 2021 et 2023 de respectivement 700 millions d'euros et 500 millions d'euros ont été remboursées à échéance, en décembre 2021 et novembre 2023.

Analyse des dettes financières par échéance de remboursement

/ 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Total	Échéances					
		- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	2 841	600	748	-	-	748	745
Dettes sur compléments de prix d'acquisition	253	48	86	109	6	4	-
Dettes sur engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle	23	16	7	-	-	-	-
Autres dettes financières	71	61	5	1	1	1	2
Total des dettes financières	3 188	725	846	110	7	753	747
Juste valeur des dérivés	153	36	23	-	-	39	55
Total des dettes liées aux activités de financement	3 341	761	869	110	7	792	802

/ 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Total	Échéances					
		- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	3 338	499	601	747	-	-	1 491
Dettes sur compléments de prix d'acquisition	185	58	42	37	32	16	-
Dettes sur engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle	30	11	7	10	2	-	-
Autres dettes financières	63	59	4	-	-	-	-
Total des dettes financières	3 616	627	654	794	34	16	1 491
Juste valeur des dérivés	366	106	-	60	-	-	200
Total des dettes liées aux activités de financement	3 982	733	654	854	34	16	1 691

/ Analyse des dettes financières par devise

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Euros ⁽¹⁾	2 880	3 373
Dollars américains	272	170
Autres devises	36	73
Total des dettes financières	3 188	3 616

(1) Y compris 2 250 millions d'euros d'Eurobonds swapés en USD au 31 décembre 2023 (2 250 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Analyse par catégorie de taux

Voir note 30. Gestion des risques – « Exposition au risque de taux ».

Exposition au risque de liquidité

Les paiements futurs relatifs à la dette financière hors effets de l'actualisation (à l'exclusion des dettes liées à l'immobilisation des contrats de location-financement) se présentent comme suit :

/ 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Total	Échéances					
		- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	3 021	637	777	22	22	773	789
Dettes sur compléments de prix d'acquisition	253	48	86	109	6	4	-
Dettes sur engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle	23	16	7	-	-	-	-
Autres dettes financières	71	61	5	1	1	1	2
Total des paiements futurs relatifs aux dettes financières	3 368	762	875	132	29	778	791
Juste valeur des dérivés	153	36	23	-	-	39	55
Total des paiements futurs relatifs aux dettes liées aux activités de financement	3 521	798	898	132	29	817	846

/ 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Total	Échéances					
		- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	3 560	539	637	777	22	22	1 562
Dettes sur compléments de prix d'acquisition	185	58	42	37	32	16	-
Dettes sur engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle	30	11	7	10	2	-	-
Autres dettes financières	63	59	4	-	-	-	-
Total des paiements futurs relatifs aux dettes financières	3 838	667	690	824	56	38	1 562
Juste valeur des dérivés	366	106	-	60	-	-	200
Total des paiements futurs relatifs aux dettes liées aux activités de financement	4 204	773	690	884	56	38	1 762

Pour faire face au risque de liquidité, Publicis dispose d'une part de disponibilités conséquentes (trésorerie et équivalents de trésorerie) pour un total au 31 décembre 2023 de 4 250 millions d'euros et d'autre part de lignes de crédit confirmées non utilisées qui s'élèvent à 2 000 millions d'euros au 31 décembre 2023 et correspondant à un crédit syndiqué multidevises à échéance 2024. Cette ligne de crédit a été renouvelée jusqu'en 2026 à hauteur de 1 579 millions d'euros. Ces sommes disponibles ou mobilisables quasiment immédiatement permettent largement de faire face aux besoins de financement généraux du Groupe.

Les emprunts obligataires émis par le Groupe, qui composent l'essentiel de la dette si l'on exclut les découverts bancaires, ne comportent pas de « covenants » financiers. Les clauses d'exigibilité anticipée (« credit default events ») sont de type standard (liquidation, cessation des paiements, défaut de paiement de la dette elle-même ou de remboursement d'une autre dette d'un montant supérieur à un seuil défini) et sont applicables généralement au-delà d'un seuil de 25 millions d'euros.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

Note 25 Contrats de location

/ Analyse des droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents

(en millions d'euros)	Immobilier	Contrats de concession	Autres actifs	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	2 421	64	50	2 535
Entrées d'actifs ⁽¹⁾	120	609	14	743
Résiliations ou fin de contrats	(175)	(36)	(15)	(226)
Effets des sous-locations ⁽²⁾	(482)	-	-	(482)
Variations de périmètre	(11)	-	-	(11)
Change et divers	73	-	1	74
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	1 946	637	50	2 633
Entrées d'actifs ⁽¹⁾	178	18	39	235
Résiliations ou fin de contrats	(108)	(12)	(21)	(141)
Change et divers	(24)	-	(2)	(26)
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	1 992	643	66	2 701
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	(972)	(48)	(26)	(1 046)
Amortissements	(214)	(93)	(19)	(326)
Pertes de valeur	(46)	-	-	(46)
Résiliations ou fin de contrats	175	36	15	226
Effets des sous-locations ⁽²⁾	343	-	-	343
Variations de périmètre	4	-	-	4
Change et divers	(34)	(1)	-	(35)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(744)	(106)	(30)	(880)
Amortissements	(188)	(93)	(14)	(295)
Pertes de valeur	(47)	-	-	(47)
Résiliations ou fin de contrats	108	12	21	141
Change et divers	(7)	-	1	(6)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(878)	(187)	(22)	(1 087)
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	1 114	456	44	1 614

(1) Les entrées d'actifs sont nettes des changements d'hypothèses sur contrats.

(2) Ces effets concernaient principalement des sous-locations, devenues pleinement effectives au cours de la période, dont la valeur nette des droits d'utilisations a été reclassée en « Autres actifs financiers » pour la partie long terme et en « Autres créances et actifs courants » pour la partie court terme.

/ Analyse des obligations locatives

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Flux de trésorerie ⁽¹⁾	Variations hors trésorerie			31 décembre 2023
			Contrepartie en droit d'utilisation	Reclassement court terme - long terme	Variations de change et autres	
Obligations locatives - court terme	360	(353)	-	354	(1)	360
Obligations locatives - long terme	2 197	-	195	(354)	(46)	1 992
Total des obligations locatives	2 557	(353)	195	-	(47)	2 352

(1) Les remboursements des dettes locatives représentent un montant de (344) millions d'euros dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, dont (353) millions d'euros au titre des contrats de location et 9 millions d'euros d'encaissements provenant de contrats de sous-location.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Flux de trésorerie ⁽¹⁾	Variations hors trésorerie			31 décembre 2022
			Contrepartie en droit d'utilisation	Reclassement court terme - long terme	Variations de change et autres	
Obligations locatives - court terme	288	(339)	1	416	(6)	360
Obligations locatives - long terme	1 801	-	750	(416)	62	2 197
Total des obligations locatives	2 089	(339)	751	-	56	2 557

(1) Les remboursements des dettes locatives représentent un montant de (317) millions d'euros dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, dont (339) millions d'euros au titre des contrats de location et 22 millions d'euros d'encaissements provenant de contrats de sous-location.

Charges relatives aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives

Les contrats de régies publicitaires sont assortis de redevances fixes (minimums garantis) et de redevances variables au-delà d'un certain niveau d'activité réalisée. Les redevances fixes sont prises en compte dans l'obligation locative, ce qui n'est pas le cas des redevances variables qui sont comptabilisées directement en charge.

En 2023, la charge relative aux paiements de loyers variables est de 40 millions d'euros. Pour l'exercice 2022, la charge relative aux loyers variables était de 68 millions d'euros.

Charges d'intérêts sur les obligations locatives

Pour l'exercice 2023, la charge d'intérêts sur les obligations locatives est de 79 millions d'euros (voir note 9). Pour l'exercice 2022, la charge d'intérêts sur les obligations locatives était de 87 millions d'euros.

/ Analyse par échéance de remboursement des obligations locatives

(en millions d'euros)	Total	Échéances				
		- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	+ 4 ans
Sorties de trésorerie relatives aux obligations locatives	2 820	423	385	355	273	1 384

Par ailleurs, concernant les contrats de sous-location, les entrées de trésorerie attendues pour l'exercice 2024 représentent 10 millions d'euros.

Note 26 Autres dettes et passifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avances et acomptes reçus	424	435
Dettes envers le personnel	1 122	1 091
Dettes fiscales (hors impôt société)	383	327
Dérivés adossés aux actifs et passifs courants	2	26
Dérivés sur Eurobond	117	260
Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	41	128
Autres passifs courants	413	149
Total autres dettes et passifs courants	2 502	2 416

Note 27 Passifs sur contrats

(en millions d'euros)	2023	2022
Total passifs sur contrats au 1 ^{er} janvier	549	470
Montant reconnu en chiffre d'affaires sur la période	(523)	(493)
Montant à reconnaître sur les prochaines périodes	513	549
Variations de périmètre	4	11
Change et divers	(30)	12
Total passifs sur contrats au 31 décembre	513	549

Note 28 Engagements

/ 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Total	Échéances		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements donnés				
Cautions et garanties ⁽¹⁾	256	44	104	108
Autres engagements ⁽²⁾	20	4	16	-
Total engagements donnés	276	48	120	108
Engagements reçus				
Lignes de crédit confirmées non utilisées	2 000	421	1 579	-
Autres engagements	8	7	-	1
Total engagements reçus	2 008	428	1 579	1

(1) Au 31 décembre 2023, les cautions et garanties comprennent 65 millions d'euros de garanties données aux administrations fiscales en Italie dans le cadre du recouvrement des créances et dettes de TVA, 32 millions d'euros d'engagements de versement dans des FCPR jusqu'en 2031, et 13 millions d'euros de garanties sur opérations d'achat d'espaces.

(2) Publicis Groupe a rejoint le Fonds Climat pour la Nature (Mirova/Natixis). Le fonds soutiendra des projets consacrés à la protection et à la restauration de la nature avec des bénéficiaires associés pour la biodiversité et les communautés. Ceci représente un engagement de 20 millions d'euros prévoyant la livraison des crédits carbone volontaires sur une quinzaine d'années.

/ 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Total	Échéances		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements donnés				
Cautions et garanties ⁽¹⁾	194	46	71	77
Total engagements donnés	194	46	71	77
Engagements reçus				
Lignes de crédit confirmées non utilisées	2 000	-	2 000	-
Autres engagements	10	9	-	1
Total engagements reçus	2 010	9	2 000	1

(1) Au 31 décembre 2022, les cautions et garanties comprennent 68 millions d'euros de garanties données aux administrations fiscales en Italie dans le cadre du recouvrement des créances et dettes de TVA, 40 millions d'euros d'engagements de versement dans des FCPR jusqu'en 2031, et 13 millions d'euros de garanties sur opérations d'achat d'espaces.

Autres engagements

Dans le cadre de la cession de MMS Communication LLC, le Groupe a conclu un accord lui permettant de racheter 100 % du capital de la société. Cette possibilité est soumise à des conditions de retour à la normale des activités, compte tenu d'une période d'exercice de cinq ans qui débute le 28 mars 2024. Cette période peut être étendue à douze ans, à la seule main de Publicis Groupe.

Compte tenu des conditions actuelles, cette option d'achat a une valeur négligeable à la date d'arrêté des comptes.

Le Groupe détient une option d'achat sur les 50,11 % restant du capital de la société Core 1 WML, agence média basé en Irlande. L'option d'achat est valorisée au prix de marché selon la méthode des multiples appliquée à la marge opérationnelle avant amortissements (comme pour l'acquisition de 33,7 % du capital de Core 1 WML réalisée en 2022). La prime de contrôle ne représentant pas une valeur significative, cette option d'achat a une valeur nulle au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, il n'existe aucun engagement significatif de type nantissement, garantie ou sûreté réelle, ni aucun autre engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 29 Instruments financiers

Catégorie d'instruments financiers

/ Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Juste valeur par OCI
Autres actifs financiers				
● Fonds communs de placement à Risques	144	144	-	-
● Titres non consolidés	11	11	-	-
● Dépôts de garantie et cautionnements	43	-	43	-
● Prêts à des sociétés mises en équivalence ou non consolidés, valeur nette	30	-	30	-
● Créances de sous-location	32	-	32	-
● Surplus d'actifs de couverture des engagements de retraite	35	-	-	35
● Autres	21	-	21	-
Clients et comptes rattachés	13 400	-	13 400	-
Actifs sur contrats	1 297	-	1 297	-
Autres créances et actifs courants ⁽¹⁾				
● Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	3	3	-	-
● Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	6	6	-	-
● Autres créances et autres actifs courants	414	-	414	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 250	2 610	1 640	-
Total Instruments financiers actifs	19 686	2 774	16 877	35
Dettes financières à plus d'un an	2 462	205	2 257	-
Fournisseurs et comptes rattachés	17 077	-	17 077	-
Dettes financières à moins d'un an	726	48	678	-
Autres dettes et passifs courants ⁽²⁾				
● Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	2	2	-	-
● Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	41	41	-	-
● Dérivés sur Eurobond 2025, 2028 et 2031	117	-	-	117
● Autres passifs courants	413	-	413	-
Total Instruments financiers passifs	20 838	296	20 425	117

(1) À l'exception des créances fiscales, des avances et acomptes versés aux fournisseurs et des charges constatées d'avance (Voir note 19)

(2) À l'exception des avances et acomptes reçus, des dettes envers le personnel et des dettes fiscales (Voir note 26)

/ Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Juste valeur par OCI
Autres actifs financiers				
● Fonds communs de placement à Risques	166	166	-	-
● Titres non consolidés	12	12	-	-
● Dépôts de garantie et cautionnements	48	-	48	-
● Prêts à des sociétés mises en équivalence ou non consolidés	25	-	25	-
● Créances de sous-location	123	-	123	-
● Autres	20	-	20	-
Clients et comptes rattachés	12 089	-	12 089	-
Actifs sur contrats	1 149	-	1 149	-
Autres créances et actifs courants ⁽¹⁾				
● Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	28	28	-	-
● Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	22	22	-	-
● Autres créances et autres actifs courants	109	-	109	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 616	2 819	1 797	-
Total Instruments financiers actifs	18 407	3 047	15 360	-
Dettes financières à plus d'un an	2 989	-	2 989	-
Fournisseurs et comptes rattachés	15 660	-	15 660	-
Dettes financières à moins d'un an	627	-	627	-
Autres dettes et passifs courants ⁽²⁾				
● Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	26	26	-	-
● Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	128	128	-	-
● Dérivés sur Eurobond 2025, 2028 et 2031	260	-	-	260
● Autres passifs courants	149	-	149	-
Total Instruments financiers passifs	19 839	154	19 425	260

(1) À l'exception des créances fiscales, des avances et acomptes versés aux fournisseurs et des charges constatées d'avance (Voir note 19).

(2) À l'exception des avances et acomptes reçus, des dettes envers le personnel et des dettes fiscales (Voir note 26).

/ Instruments financiers actifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dérivés qualifiés d'instruments de couverture		
● Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	3	28
● Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	6	22
Instruments à la juste valeur par résultat		
● Fonds communs de placement à Risques	144	166
● Titres non consolidés	11	12
● Placements liquides à court terme	2 610	2 819
Instruments à la juste valeur par OCI		
● Surplus d'actifs de couverture des engagements de retraite	35	-
Instruments au coût amorti		
● Autres actifs financiers, créances, actifs sur contrats, banques et caisses	16 847	15 335
● Prêts à des sociétés mises en équivalence ou non consolidés	30	25
Total Instruments financiers actifs	19 686	18 407

/ Instruments financiers passifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dérivés qualifiés d'instruments de couverture		
● Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	2	26
● Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	41	128
● Dérivés sur Eurobond	117	260
Instruments au coût amorti		
● Dettes fournisseurs et autres dettes	17 490	15 809
● Dette financière à moins d'un an	678	627
Instruments à la juste valeur par résultat		
Dette financière à moins d'un an	48	
Total Instruments financiers passifs courants	18 376	16 850
Instruments au coût amorti		
● Dette financière à plus d'un an	2 257	2 989
Instruments à la juste valeur par résultat		
Dette financière à plus d'un an	205	
Total Instruments financiers passifs non-courants	2 462	2 989

Juste valeur

La valeur comptable des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la juste valeur, sauf pour les dettes financières, dont la juste valeur est de 3 225 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre une valeur comptable de 3 188 millions d'euros). Au 31 décembre 2022, la juste valeur des dettes financières était de 3 655 millions d'euros (contre une valeur comptable de 3 616 millions d'euros).

La juste valeur des Eurobonds a été calculée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus aux taux d'intérêt du marché (niveau 2 de juste valeur).

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en fonction de la méthode d'évaluation. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis de la manière suivante :

- niveau 1 : Prix cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- niveau 2 : Données observables autres qu'un prix coté pour des instruments identiques sur un marché actif ;
- niveau 3 : Données significatives non observables.

/ 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements liquides à court terme	2 610	-	-	2 610
FCPR et autres titres	144	-	11	155
Surplus d'actifs de couverture des engagements de retraite	35	-	-	35
Instruments dérivés actifs	-	9	-	9
Total des Instruments financiers actifs à la juste valeur	2 789	9	11	2 809
Instruments dérivés passifs	-	160	-	160
Total des Instruments financiers passifs à la juste valeur	-	160	-	160

/ 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements liquides à court terme	2 819	-	-	2 819
FCPR et autres titres	166	-	12	178
Instruments dérivés actifs	-	50	-	50
Total des Instruments financiers actifs à la juste valeur	2 985	50	12	3 047
Instruments dérivés passifs	-	414	-	414
Total des Instruments financiers passifs à la juste valeur	-	414	-	414

Note 30 Gestion des risques

Exposition au risque de taux

La répartition des dettes entre taux fixe et taux variable est décidée par la Direction du Groupe et revue périodiquement en fonction de l'évolution prévisible des taux d'intérêt.

À fin 2023, la dette financière brute du Groupe hors dettes sur compléments de prix d'acquisition et sur engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) se trouve composée :

■ à hauteur de 98 % par des emprunts à taux fixe dont le taux moyen 2023 a été de 2,9 % ;

■ à hauteur de 2 % par des emprunts à taux variable.

Le tableau suivant présente la valeur comptable au 31 décembre 2023 par échéance des instruments financiers du Groupe qui sont exposés au risque de taux d'intérêt :

(en millions d'euros)	Total au 31 décembre 2023	Échéances		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Taux fixe				
Eurobond 2024 ⁽¹⁾	600	600	-	-
Eurobond 2025 ^{(1) (2)}	748	-	748	-
Eurobond 2028 ^{(1) (2)}	748	-	748	-
Eurobond 2031 ^{(1) (2)}	745	-	-	745
Passif (actif) net à taux fixe	2 841	600	1 496	745
Taux variable				
Autres emprunts et lignes de crédit	24	15	8	1
Soldes créditeurs de banques	1	1	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 250)	(4 250)	-	-
Autres actifs financiers	(316)	(316)	-	-
Passif (actif) net à taux variable	(1 700)	(3 950)	1 504	746

(1) Net des frais d'émission

(2) Les swaps sur Eurobond 2025, 2028 et 2031 ont les caractéristiques suivantes :

- 2025 : 750 m€ équivalent, 6 ans, à 3,1386 % taux fixe moyen pondéré ;
- 2028 : 750 m€ équivalent, 9 ans, à 3,5963 % taux fixe moyen pondéré ;
- 2031 : 750 m€ équivalent, 12 ans, à 4,1079 % taux fixe moyen pondéré.

Exposition au risque de change

Actif net

Le tableau ci-après présente l'actif net du Groupe au 31 décembre 2023 ventilé sur les principales devises :

(en millions d'euros)	Total au 31 décembre 2023	Euro ⁽¹⁾	Dollar US	Livre Sterling	Real Brésilien	Yuan	Autres
Actifs	36 716	5 162	20 509	2 413	260	1 820	6 552
Passifs	26 770	3 946	16 118	1 484	108	1 271	3 843
Actif net	9 946	1 216	4 391	929	152	549	2 709
Effet des couvertures de change ⁽²⁾	-	2 314	(2 245)	223	-	(9)	(283)
Actif net après couverture	9 946	3 530	2 146	1 152	152	540	2 426

(1) Monnaie de présentation des états financiers consolidés.

(2) Les instruments financiers utilisés dans le cadre de la couverture des risques de change sont principalement des swaps de devises.

Par ailleurs, l'évolution des cours des devises par rapport à l'Euro, monnaie dans laquelle les comptes du Groupe sont présentés, est susceptible d'avoir une incidence sur le bilan et le compte de résultat consolidés du Groupe.

Revenus et Marge opérationnelle

La répartition des revenus du Groupe par devise dans laquelle ces revenus sont réalisés est présentée ci-après :

	2023	2022
Euro	11 %	11 %
Dollar US	60 %	61 %
Livre Sterling	9 %	9 %
Autres	20 %	20 %
Total des revenus	100 %	100 %

L'impact d'une baisse de 1 % du cours de l'euro par rapport au Dollar US et à la Livre Sterling serait (impact favorable) :

- de 91 millions d'euros sur le revenu consolidé 2023 ;
- de 17 millions d'euros sur la marge opérationnelle 2023.

Les transactions commerciales sont majoritairement effectuées dans les devises locales des pays au sein desquels elles sont réalisées. De ce fait, les risques de change en découlant sont peu significatifs et font l'objet ponctuellement d'opérations de couverture.

En ce qui concerne les opérations de prêts/emprunts intragroupes, celles-ci font l'objet de couvertures appropriées, dès lors qu'elles présentent une exposition significative nette au risque de change.

Les instruments financiers dérivés utilisés sont en général des contrats de change à terme ou des swaps de devises.

Exposition au risque de contrepartie client

Le Groupe analyse ses créances clients en se focalisant notamment sur l'amélioration de ses délais de recouvrement, dans le cadre de la gestion de son besoin en fonds de roulement. La Trésorerie Groupe effectue un suivi des créances échues pour l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, le Groupe revoit périodiquement la liste des principaux clients afin de déterminer l'exposition au risque de contrepartie client à l'échelle du Groupe et met en place si nécessaire un suivi spécifique sous forme d'un état hebdomadaire synthétisant l'exposition vis-à-vis de certains clients.

Les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme la situation du client et les retards de paiement. Aucune dépréciation n'est passée sur une base globale.

Le tableau ci-dessous détaille l'antériorité des créances clients facturées, sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2023	2022
Créances non échues	10 054	8 750
Créances échues :		
Jusqu'à 30 jours	248	282
31 à 60 jours	83	103
61 à 90 jours	31	33
91 à 120 jours	22	23
Plus de 120 jours	170	169
Total créances échues	554	610
Créances clients facturées	10 608	9 360
Dépréciation	(185)	(183)
Créances clients facturées nettes	10 423	9 177

/ Information sur les principaux clients

(en % du revenu)	2023	2022
Cinq premiers clients	12 %	12 %
Dix premiers clients	20 %	21 %
Vingt premiers clients	31 %	30 %
Trente premiers clients	37 %	36 %
Cinquante premiers clients	45 %	44 %
Cent premiers clients	58 %	57 %

Exposition au risque de contrepartie bancaire

Le Groupe a défini une politique de sélection des banques autorisées comme contrepartie pour l'ensemble de ses filiales. Cette politique rend obligatoire les dépôts de liquidités auprès des banques autorisées et plus généralement le recours à ces seules banques pour l'ensemble des services bancaires. La liste des banques autorisées est revue périodiquement par le département

Trésorerie du Groupe. Les exceptions à cette politique sont gérées de façon centralisée pour l'ensemble du Groupe par la Trésorerie.

En complément, des analyses sont effectuées afin de s'assurer que la majeure partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déposée auprès des banques autorisées.

Note 31 Information sectorielle

Information par secteur d'activité

L'organisation de Publicis Groupe est conçue pour assurer aux clients du Groupe une prestation de communication globale et holistique imbriquant toutes les disciplines.

Le Groupe a identifié des secteurs opérationnels qui correspondent aux marchés clés (pays ou région). Ces pays ou régions sont chacun dirigés et supervisés par une unique personne, ils sont pilotés au quotidien par un Comité exécutif unifié, rassemblant les membres des différentes expertises. Ils sont ainsi capables de proposer aux clients une offre transversale répondant à tous leurs besoins.

Ainsi le Groupe est constitué des secteurs opérationnels suivants qui correspondent aux zones géographiques où il opère : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, France, DACH (Allemagne, Autriche et Suisse), Asie-Pacifique & Afrique-Moyen-Orient, Europe Centrale et de l'Est, Europe de l'Ouest, et Amérique latine.

Les secteurs opérationnels avec des caractéristiques économiques similaires (convergence des niveaux de marge), où la nature des services fournis aux clients et le type de clients auxquels sont destinés ces services sont similaires, ont été regroupés en cinq secteurs reportables : Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique, et Amérique latine.

Information par zone géographique

La présentation de l'information financière selon les secteurs opérationnels conduit à présenter le même niveau d'information que celui par zone géographique.

/ Exercice 2023

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Moyen-Orient et Afrique	Total
Informations concernant le compte de résultat						
Revenu net ⁽¹⁾	3 172	8 050	1 156	341	380	13 099
Revenu ^{(1) (2)}	3 814	8 709	1 410	366	503	14 802
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(203)	(202)	(57)	(11)	(9)	(482)
Marge opérationnelle	560	1 527	220	23	33	2 363
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(30)	(219)	(12)	(3)	(4)	(268)
Perte de valeur	(13)	(118)	(16)	(6)	-	(153)
Autres produits et charges non courants	(1)	(201)	-	-	-	(202)
Résultat opérationnel après perte de valeur	516	989	192	14	29	1 740
Informations concernant le bilan						
Immobilisations incorporelles nettes ⁽³⁾	2 054	9 615	1 174	156	381	13 380
Immobilisations corporelles nettes (y compris droits d'utilisation sur contrats de location) ⁽³⁾	1 060	960	146	22	23	2 211
Autres actifs financiers ⁽³⁾	220	57	30	7	2	316
Informations concernant le tableau des flux de trésorerie						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(66)	(87)	(17)	(6)	(4)	(180)
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	15	-	(1)	(1)	-	13
Acquisitions de filiales	(23)	(71)	(44)	(53)	(3)	(194)

(1) Compte tenu du mode de détermination de cet indicateur (différence entre les ventes et les achats externes liés aux ventes) il n'y a pas d'éliminations entre les différentes zones.

(2) En Europe, le revenu 2023 est de 3 814 millions d'euros dont 1 070 millions d'euros relatifs à la France. En Amérique du Nord, le revenu 2023 est de 8 709 millions d'euros dont 8 386 millions d'euros relatifs aux États-Unis.

(3) Au 31 décembre 2023, les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 13 380 millions d'euros, dont 388 millions d'euros relatifs à la France et 9 254 millions d'euros relatifs aux États-Unis. Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 2 211 millions d'euros, dont 715 millions d'euros relatifs à la France et 930 millions d'euros relatifs aux États-Unis. Les autres actifs financiers s'élèvent à 316 millions d'euros, dont 153 millions d'euros relatifs à la France et 57 millions d'euros relatifs aux États-Unis.

/ Exercice 2022

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Amérique latine	Moyen-Orient et Afrique	Total
Informations concernant le compte de résultat						
Revenu net ⁽¹⁾	2 879	7 869	1 176	289	359	12 572
Revenu ^{(1) (2)}	3 531	8 466	1 441	311	447	14 196
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(212)	(233)	(66)	(13)	(11)	(535)
Marge opérationnelle	463	1 478	249	25	51	2 266
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(29)	(240)	(11)	(3)	(4)	(287)
Perte de valeur	(2)	(64)	(13)	(30)	-	(109)
Autres produits et charges non courants	(86)	(17)	-	-	-	(103)
Résultat opérationnel après perte de valeur	346	1 157	225	(8)	47	1 767
Informations concernant le bilan						
Immobilisations incorporelles nettes ⁽³⁾	2 033	9 976	1 224	152	408	13 793
Immobilisations corporelles nettes (y compris droits d'utilisation sur contrats de location) ⁽³⁾	1 164	962	183	27	27	2 363
Autres actifs financiers ⁽³⁾	202	155	30	6	1	394
Informations concernant le tableau des flux de trésorerie						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(57)	(115)	(17)	(6)	(3)	(198)
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	(2)	6	4	-	3	11
Acquisitions de filiales	(180)	(239)	(79)	(20)	(5)	(523)

(1) Compte tenu du mode de détermination de cet indicateur (différence entre les ventes et les achats externes liés aux ventes) il n'y a pas d'éliminations entre les différentes zones.

(2) En Europe, le revenu 2022 est de 3 531 millions d'euros dont 1 026 millions d'euros relatifs à la France. En Amérique du Nord, le revenu 2022 est de 8 466 millions d'euros dont 8 129 millions d'euros relatifs aux États-Unis.

(3) Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 13 793 millions d'euros, dont 390 millions d'euros relatifs à la France et 9 501 millions d'euros relatifs aux États-Unis. Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 2 363 millions d'euros, dont 791 millions d'euros relatifs à la France et 921 millions d'euros relatifs aux États-Unis. Les autres actifs financiers s'élèvent à 394 millions d'euros, dont 174 millions d'euros relatifs à la France et 155 millions d'euros relatifs aux États-Unis.

Note 32 Plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions et plans d'actions gratuites de Publicis Groupe SA

Présentation des nouveaux plans en actions gratuites 2023

Des plans d'actions gratuites ont été mis en place au cours de l'année 2023, avec les caractéristiques suivantes :

Plan d'incentive à long terme dit « LTIP 2023 » (mars 2023)

Dans le cadre de ce plan, un certain nombre de dirigeants du Groupe se sont vu attribuer des actions gratuites, sous une triple condition :

- Une condition de présence de trois ans, pendant la période d'acquisition des droits ;
- Des conditions d'atteinte d'objectifs de croissance du revenu et de profitabilité du Groupe pour l'année 2023, comparées à un groupe de référence incluant Publicis Groupe et les trois autres principaux groupes mondiaux de communication (Omnicom, WPP et IPG) ;
- Des conditions fondées sur l'avancement de la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), à la fois sur le plan de la Diversité, Equité et Inclusion et sur le plan de la lutte contre le changement climatique, pour lesquelles des points de passage indicatifs ont été définis. A fin 2023, le pourcentage de femmes occupant des postes clé de direction, ainsi que le pourcentage d'évolution d'intégration des énergies renouvelables dans le Groupe seront évalués au regard des cibles définies.

Les actions finalement attribuées en fonction du niveau d'atteinte de ces objectifs seront livrables à l'issue d'une période de trois ans, soit en mars 2026.

Plan d'incentive à long terme dit « LTIP 2023 Membres du Directoire » (mars et mai 2023) et « LTIP 2023 Président du Directoire » (mars et mai 2023)

Dans le cadre du plan LTIP 2023 Membres du Directoire, les membres du Directoire se sont vu attribuer des actions gratuites, sous une triple condition :

- Une condition de présence de trois ans, pendant la période d'acquisition des droits ;
- Des conditions d'atteinte d'objectifs de croissance du revenu et de profitabilité du Groupe sur l'ensemble de la période 2023 à 2025, comparées à un groupe de référence incluant Publicis Groupe et les trois autres principaux groupes mondiaux de communication (Omnicom, WPP et IPG) ;
- Des conditions fondées sur l'avancement de la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), à la fois sur le plan de la Diversité, Equité et Inclusion et sur le plan de la lutte contre le changement climatique, pour lesquelles des points de passage indicatifs ont été définis. A fin 2025, le pourcentage de femmes occupant des postes clé de direction, ainsi que le pourcentage d'évolution d'intégration des énergies renouvelables dans le Groupe seront évalués au regard des cibles définies.

Les actions finalement attribuées en fonction du niveau d'atteinte de ces conditions seront livrables à l'issue d'une période de trois ans, soit en mars 2026. Suite à l'évolution de la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2023 pour un membre du Directoire, des actions complémentaires ont été attribuées le 31 mai 2023, livrables en juin 2026.

Le plan LTIP 2023 Président du Directoire prévoit les mêmes conditions que le plan LTIP 2023 Membres du Directoire auxquelles s'ajoute une condition de marché fondée sur le TSR (Total Shareholder Return) comparant celui de Publicis Groupe à celui de la médiane du CAC40. Par ailleurs, en application de l'évolution de la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2023, des actions de surperformance ont été attribuées le 31 mai 2023. Ces actions de surperformance sont soumises à des critères d'atteinte d'objectifs de croissance du revenu et de profitabilité du Groupe sur l'ensemble de la période 2023 à 2025, comparés au groupe de référence mentionné précédemment, ainsi qu'un objectif interne du Groupe en termes de marge opérationnelle.

Contrat de rétention du Président du Directoire

Un contrat de rétention a été mis en place au bénéfice du Président du Directoire. Le contrat a été approuvé par le Comité de Rémunération le 7 mars 2023, puis par le Conseil de Surveillance les 8 mars et 19 avril 2023. La politique de rémunération, incluant le contrat de rétention, a été approuvée lors de l'Assemblée Générale du 31 mai 2023. Le Directoire a procédé à l'attribution des actions dans le cadre du contrat de rétention le 31 mai 2023.

Le contrat prévoit une condition de présence sur 5 ans à partir du 1er janvier 2023, le Président du Directoire devant rester en fonction jusqu'au 31 décembre 2027. Au terme de cette période, il recevrait un nombre d'actions équivalent à deux années de salaire fixe par année de présence sur l'ensemble de la période, soit 10 années de salaire fixe annuel.

Plans d'incentive à long terme dit « Plan LTI Epsilon March 2023 » et « Plan LTI Epsilon September 2023 » (mars et septembre 2023)

Les plans mis en place au bénéfice exclusif des dirigeants et salariés de Publicis Epsilon sont composés de trois tranches soumises à condition de présence pour 20% et des conditions de performance financière au titre de l'année 2023 pour 80%. Elles sont livrables en mars 2024 (30% des actions), mars 2025 (30% des actions) et mars 2026 (40% des actions), et/ou septembre de ces mêmes années (selon la date d'attribution des actions) selon les mêmes proportions.

Plan d'incentive à long terme dit « Plan Sapient 2023 » (avril et juin 2023)

Le plan mis en place au bénéfice exclusif des dirigeants et salariés de Publicis Sapient est composé de deux tranches :

- Une première tranche est soumise à la seule condition de présence, et donne lieu à la livraison d'un quart des actions attribuées aux dates anniversaire des quatre

premières années du plan (soit avril ou juin 2024, 2025, 2026 et 2027, en fonction de la date d'attribution).

- La seconde tranche est soumise, en plus de la condition de présence, à des conditions de performance financière et le nombre total d'actions livrées dépendra du niveau d'atteinte d'objectifs financiers pour l'année 2023. La livraison interviendra à l'issue d'une période de trois ans, soit en avril ou juin 2026, en fonction de la date d'attribution.

Mesure de la performance des plans antérieurs

Par ailleurs, il a été procédé en février et mars 2023 à la mesure de la performance des plans Publicis Sapient LTI 2020 et Publicis Sapient LTI 2022, Epsilon LTI 2022 et LTIP 2022 : le taux d'atteinte des objectifs de performance constaté pour l'année 2022 est de 100 % pour l'ensemble de ces plans.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis Groupe

/ Caractéristiques des plans de stock-options Publicis Groupe en cours au 31 décembre 2023

Plans	Type ⁽¹⁾	Date d'attribution	Prix d'exercice des options (en euros)	Options restant à lever au 1 ^{er} janvier 2023	Options annulées, prescrites ou réintégrées en 2023	Options exercées en 2023	Options restant à lever au 31 décembre 2023	Dont exerçables au 31 décembre 2023	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années)
Lionlead 2 Stock -options	A	30/04/2013	52,76	560 148	-	(560 148)	-	-	02/05/2023	-

(1) A = options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2023, il n'existe plus de stock-options restant à exercer.

Plans d'actions gratuites Publicis Groupe

/ Détermination de la juste valeur des actions gratuites Publicis Groupe attribuées au cours de l'exercice 2023

Actions gratuites	LTIP 2023 ⁽¹⁾	LTIP 2023	LTIP 2023	Contrat de	LTI Epsilon March 2023 ⁽¹⁾	LTI Epsilon September 2023 ⁽¹⁾	Sapient 2023 (4 ans) ⁽¹⁾	Sapient 2023 (3 ans) ⁽¹⁾
		Membres du Directoire ⁽²⁾	Président du Directoire ⁽²⁾	rétribution Prés. du Directoire				
Date du Directoire	16/03/2023	16/03/2023	16/03/2023	31/05/2023	16/03/2023	12/09/2023	17/04/2023	17/04/2023
Nombre d'actions attribuées à l'origine	756 482	36 694	57 005	167 000	389 852	32 944	283 609	425 437
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	72,14	71,95	71,84	70,06	72,14	74,38	73,26	73,26
Juste valeur de l'action attribuée (moyenne pondérée, en euros)	63,01	62,81	60,31	54,14	65,84	67,74	65,68	64,14
Période d'acquisition (en années)	3	3	3	5	1 à 3	1 à 3	1 à 4	3

(1) Actions conditionnelles soumises à la réalisation d'objectifs fixés pour 2023.

(2) Actions conditionnelles soumises à la réalisation d'objectifs fixés pour les années 2023 à 2025.

/ Caractéristiques des plans d’actions gratuites Publicis Groupe en cours au 31 décembre 2023

Plans	Date d'attribution initiale	Juste valeur de l'action attribuée	Actions restant à livrer au 1 ^{er} janvier 2023 ou attribuées au cours de 2023		Actions annulées, prescrites ou transférées ⁽¹⁾ en 2023	Actions ayant fait l'objet d'une livraison en 2023	Actions restant à livrer au 31 décembre 2023	Date de livraison	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années)
Plan Sapient 2019 (4 ans)	28/05/2019	43,95	42 407	(67)	(42 340)	-	30/05/2023	-	
Plan Spécial de rétention 2019 ⁽²⁾	15/11/2019	31,85	393 895	(102 892)	-	291 003	19/03/2025	1,22	
Plan Sapient 2020 (4 ans)	19/05/2020	24,28	92 903	(4 278)	(44 658)	43 967	20/05/2024	0,39	
Plan Sapient 2020 (3 ans)	19/05/2020	21,35	266 612	(10 500)	(256 112)	-	19/05/2023	-	
Plan LTI Epsilon 2020	20/07/2020	24,28	213 373	(2 962)	(210 411)	-	31/03/2023	-	
Plan LTIP 2021 et autres plans spécifiques ^{(3) (4)}	16/03/2021	44,31	419 726	(9 614)	-	410 112	16/09/2024	0,71	
Plan LTIP 2021 Directoire	16/03/2021	44,17	151 577	(24 495)	-	127 082	18/03/2024	0,21	
Plan LTI Epsilon 2021	16/03/2021	46,35	401 970	(21 693)	(169 595)	210 682	02/04/2024	0,25	
Plan Sapient 2021 (4 ans)	13/04/2021	45,40	160 399	(4 509)	(54 434)	101 456	14/04/2025	1,29	
Plan Sapient 2021 (3 ans)	13/04/2021	44,27	320 648	(16 272)	-	304 376	15/04/2024	0,29	
Plan LTIP 2022 et autres plans spécifiques ^{(3) (5)}	18/03/2022	57,61	626 771	(23 915)	-	602 856	19/03/2025	1,22	
Plan LTIP 2022 Président du Directoire ⁽⁶⁾	18/03/2022	56,49	62 043	-	-	62 043	26/05/2025	1,40	
Plan LTIP 2022 Directoire	18/03/2022	57,64	78 004	(20 819)	-	57 185	19/03/2025	1,22	
Plan LTI Epsilon 2022	18/03/2022	57,64	440 844	(22 655)	(131 688)	286 501	31/03/2025	1,25	
Plan LTI Epsilon 2022 (septembre)	14/09/2022	52,72	70 882	(4 852)	(19 940)	46 090	30/09/2025	1,75	
Plan Sapient 2022 (4 ans)	11/04/2022	55,24	239 025	(9 166)	(58 785)	171 074	13/04/2026	2,28	
Plan Sapient 2022 (3 ans)	11/04/2022	55,24	358 542	(16 492)	-	342 050	11/04/2025	1,28	
Plan LTIP 2023	16/03/2023	63,01	756 482	(4 513)	-	751 969	17/03/2026	2,21	
Plan LTIP 2023 Membres du Directoire ⁽⁷⁾	16/03/2023	62,81	36 694	(20 060)	-	16 634	01/06/2026	2,42	
Plan LTIP 2023 Président du Directoire ⁽⁸⁾	16/03/2023	60,31	57 005	-	-	57 005	01/06/2026	2,42	
Contrat de rétention Prés. du Directoire	31/05/2023	54,14	167 000	-	-	167 000	03/01/2028	4,01	
Plan LTI Epsilon March 2023	16/03/2023	65,84	389 852	(17 573)	-	372 279	31/03/2026	2,25	
Plan LTI Epsilon Sept. 2023	12/09/2023	67,74	32 944	(497)	-	32 447	30/09/2026	2,75	
Plan Sapient 2023 (4 ans) ⁽⁹⁾	17/04/2023	65,68	283 609	(4 600)	-	279 009	14/06/2027	3,45	
Plan Sapient 2023 (3 ans) ⁽⁹⁾	17/04/2023	64,14	425 437	(6 900)	-	418 537	14/06/2026	2,45	
Total des plans d'actions gratuites			6 488 644	(349 324)	(987 963)	5 151 357			

- (1) Il s'agit de cas échappant de transferts entre les plans France et étranger liés à la mobilité géographique des bénéficiaires.
(2) Les actions de la deuxième et troisième tranche correspondent à celles qui ont été attribuées respectivement dans le cadre du plan LTIP 2021 et du nouveau plan LTIP 2022 aux bénéficiaires initiaux. La date de livraison du plan initial (31/03/2023) a été allongée et a été alignée sur celle du LTIP 2022.
(3) Hors bénéficiaires du Plan Spécial de Rétention pour lesquels leurs actions sont présentées sur la ligne correspondante au plan initial dont la deuxième et la troisième tranche ont fait l'objet de remplacement par les plans LTIP 2021 et LTIP 2022 respectivement.
(4) Date d'attribution au 15/09/2021 et date de livraison au 16/09/2024 pour les plans spécifiques.
(5) Date d'attribution au 17/10/2022 et date de livraison au 19/03/2025 pour le plan spécifique individuel.
(6) L'attribution initiale des actions a eu lieu le 18/03/2022 mais un complément a été attribué le 25/05/2022, suite aux décisions de l'Assemblée générale des actionnaires et les conditions de performance du plan ont été modifiées à cette date.
(7) L'attribution initiale des actions a eu lieu le 16/03/2023, un complément a été attribué le 31/05/2023 suite à l'évolution de la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2023 pour un membre du Directoire. Les actions de ce membre ont, par la suite, fait l'objet d'annulation, compte tenu de son départ en 2024.
(8) L'attribution initiale des actions a eu lieu le 16/03/2023 mais un complément d'actions de surperformance a été attribué le 31/05/2023, à la suite des décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires et les conditions de performance du plan ont été modifiées à cette date.
(9) L'attribution initiale des actions a eu lieu le 17/04/2023 mais un complément d'actions a été attribué le 13/06/2023. De ce fait, la date de livraison du plan a été allongée et alignée sur celle de l'attribution complémentaire.

La livraison des actions gratuites dans le cadre des plans ci-dessus est liée à une condition de présence pendant toute la période d'acquisition.

La livraison est également soumise à des conditions de performance hors marché pour l'ensemble des plans, ainsi qu'une condition de marché uniquement pour les plans LTIP 2022 du Président du Directoire et LTIP 2023 Président du

Directoire.

/ Mouvements sur plans d'actions gratuites Publicis Groupe au cours des deux derniers exercices

	2023	2022
Attributions au 1^{er} Janvier	4 339 621	4 226 891
Attributions effectuées au cours de l'année	2 149 023	1 908 025
Livraisons	(987 963)	(1 335 457)
Attributions devenues caduques	(349 324)	(459 838)
Attributions au 31 décembre	5 151 357	4 339 621

Impact des plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions gratuites sur le résultat

Au total, l'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2023 de ces plans s'élève à 85 millions d'euros hors impôt et charges sociales contre 64 millions d'euros en 2022 (voir note 5).

Pour ce qui est des plans d'actions attribuées sous condition de performance (hors marché) et dont les performances n'ont pas encore pu être mesurées de façon définitive au

31 décembre 2023, la probabilité d'atteinte des objectifs retenue pour le calcul de la charge 2023 est la suivante :

- pour les plans de performance mesurée sur un an, au titre de la performance 2023 : 100 % ;
- pour les plans de performance mesurée sur trois ans, au titre de la performance de la période de trois ans et concernant les plans mis en place au profit du Président et des membres du Directoire (LTIP 2021 Directoire, LTIP 2022 Membres du Directoire, LTIP 2022 Président du Directoire, LTIP 2023 Membres du Directoire et LTIP 2023 Président du Directoire) : 100%.

Note 33 Informations relatives aux transactions avec les parties liées

Opérations réalisées avec les sociétés mises en équivalence

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Revenu	Charges	Revenu	Charges
Viva Tech ⁽¹⁾	15	-	11	-
Burrell Communications Group	-	1	-	5
SCB Tech X	7	-	20	-
Voila	-	-	3	-
Total	22	1	34	5

(1) Société en participation constituée entre MSL France et les Echos Solutions

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Créances/Prêts	Dettes	Créances/Prêts	Dettes
OnPoint Consulting Inc	4	-	1	-
Viva Tech ⁽¹⁾	1	4	-	1
ZAG Ltd	3	-	3	-
Core 1 WML Ltd	-	1	3	-
SCB Tech X	3	-	4	-
Dragonfly	4	-	-	-
Autres	4	1	3	-
Total	19	6	14	1

(1) Société en participation constituée entre MSL France et Les Échos Solutions

Autres opérations réalisées avec les parties liées

La société Weborama, spécialisée dans la collecte de données marketing et publicité digitale, est détenue indirectement par la société Ycor, dans laquelle M. Maurice Lévy, Président du Conseil de surveillance de Publicis Groupe, a des intérêts. Weborama fournit à Epsilon, filiale de

Publicis Groupe, un accès à sa base de données comportementales BigSea (en France), sa plateforme NLP (« Natural Language Processing ») aux USA, ainsi que les services de maintenance associés et des prestations de conseil en stratégie. Le coût de ces prestations sur l'exercice 2023 s'élève à 5 millions d'euros, contre 5 millions d'euros sur l'exercice 2022.

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos, membres du Conseil de surveillance ou du Directoire.

(en millions d'euros)	2023	2022
Rémunération brute totale ⁽¹⁾	(9)	(10)
Paiement en actions ⁽²⁾	(5)	(4)

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que des plans d'actions gratuites de Publicis Groupe.

Par ailleurs, le montant global provisionné au 31 décembre 2023 au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme concernant les dirigeants s'élève à 1 million d'euros. Ce montant était de 1 million d'euros au 31 décembre 2022.

Note 34 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture.

Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Les honoraires pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2023 pour chacun des commissaires aux comptes de Publicis Groupe SA s'élèvent à :

	Ernst & Young		KPMG		Total	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
	2023	2023	2023	2023	2023	2023
(en millions d'euros)						
Commissaires aux comptes						
Publicis Groupe SA (société-mère)	0,8	14 %	0,6	8 %	1,4	11 %
<i>Certification des comptes</i>	0,7		0,6		1,3	
<i>Autres services</i>	0,1		0,0		0,1	
Filiales	0,3	5 %	0,5	7 %	0,8	6 %
<i>Certification des comptes</i>	0,2		0,5		0,7	
<i>Autres services</i>	0,1		0,0		0,1	
Sous-total	1,1	19 %	1,1	15 %	2,2	17 %
Réseau						
Certification des comptes	3,8	64 %	5,9	82 %	9,7	74 %
Autres services	1,0	17 %	0,2	3 %	1,2	9 %
Sous-total	4,8	81 %	6,1	85 %	10,9	83 %
Total	5,9	100 %	7,2	100 %	13,1	100 %

Les honoraires pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2022 pour chacun des commissaires aux comptes de Publicis Groupe SA s'élèvent à :

	Ernst & Young		Mazars		Total	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
	2022	2022	2022	2022	2022	2022
(en millions d'euros)						
Commissaires aux comptes						
Publicis Groupe SA (société-mère)	0,8	12 %	0,4	10 %	1,2	11 %
<i>Certification des comptes</i>	0,8		0,4		1,2	
<i>Autres services</i>	0,0		0,0		0,0	
Filiales	0,2	3 %	0,5	12 %	0,7	7 %
<i>Certification des comptes</i>	0,1		0,5		0,6	
<i>Autres services</i>	0,1		0,0		0,1	
Sous-total	1,0	15 %	0,9	20 %	1,9	18 %
Réseau						
Certification des comptes	5,0	71 %	3,5	78 %	8,5	73 %
Autres services	0,9	14 %	0,1	2 %	1,0	9 %
Sous-total	5,9	85 %	3,6	80 %	9,5	82 %
Total	6,9	100 %	4,5	100 %	11,4	100 %

Note 36 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023

Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés ci-dessous sont les sociétés opérationnelles ayant un revenu 2023 d'au moins 10 millions d'euros.

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
Advance Marketing Services SASU	100,00 %	100,00 %	France
Drugstore Champs Élysées SNC ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	France
Epsilon France SASU	100,00 %	100,00 %	France
Independance Media SASU	100,00 %	100,00 %	France
Mediagares SNC	100,00 %	67,00 %	France
Metrobus Ile-de-France SAS	100,00 %	67,00 %	France
Metrobus SA	67,00 %	67,00 %	France
Prodigious France SASU	100,00 %	100,00 %	France
Publicis Conseil SA	99,99 %	99,99 %	France
Publicis Consultants France SARL	100,00 %	100,00 %	France
Publicis Media France SASU	100,00 %	100,00 %	France
Publicis Sapient France SASU	100,00 %	100,00 %	France
Publicis XP SARL ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	France
PublicisLive France SASU	100,00 %	100,00 %	France
Services Marketing Diversifiés SASU	100,00 %	100,00 %	France
Shanghai Ideas Palace Adverstising Co., Ltd.	100,00 %	100,00 %	France
MMS Communication South Africa (Pty) Ltd.	76,30 %	49,00 %	Afrique du Sud
CNC Communications & Network Consulting AG	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Digitas Pixelpark GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Leo Burnett GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
MetaDesign GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
MSL Group Germany GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Pubicis Platform GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Publicis Media GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Saatchi & Saatchi GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Sapient GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Spark Foundry Germany GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Starcom Germany GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Zenithmedia GmbH	100,00 %	100,00 %	Allemagne
MMS Communications Saudi Arabia ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	Arabie Saoudite
MMS Comunicaciones Argentina S.R.L.	100,00 %	100,00 %	Argentine
Pragma Tecnologia y Desarrollo SRL ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Argentine
Pragmatica Technologies SA ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Argentine
Publicis Communications Australia Pty Ltd - LEG	100,00 %	100,00 %	Australie
Publicis Media Australia Pty Ltd	100,00 %	100,00 %	Australie
Publicis Sapient Australia Pty. Limited	100,00 %	100,00 %	Australie
Tquila ANZ Pty Ltd ⁽¹⁾	70,00 %	70,00 %	Australie
MMS Communications Belgium SRL	100,00 %	100,00 %	Belgique

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
DPZ Comunicacoes Ltda	98,74 %	98,74 %	Brésil
Leo Burnett Neo Comunicacao Ltda	100,00 %	100,00 %	Brésil
MMS Brasil Comunicação Ltda.	100,00 %	100,00 %	Brésil
Publicis Brasil Comunicacao Ltda.	97,00 %	97,00 %	Brésil
Talent Marcel Comunicação e Planejamento Ltda.	99,78 %	99,78 %	Brésil
Communications G/B2 Inc.	100,00 %	100,00 %	Canada
Epsilon Interactive CA, ULC	100,00 %	100,00 %	Canada
Leo Burnett Company Ltd.	100,00 %	100,00 %	Canada
Nurun Inc.	100,00 %	100,00 %	Canada
Publicis Canada Inc.	100,00 %	100,00 %	Canada
Publicis Media Canada Inc.	100,00 %	100,00 %	Canada
Saatchi & Saatchi Advertising Inc.	100,00 %	100,00 %	Canada
Sapient Canada Inc	100,00 %	100,00 %	Canada
TMG MacManus Canada Inc.	100,00 %	100,00 %	Canada
MMS Communications Chile SA	100,00 %	100,00 %	Chili
Leo Burnett Shangai Advertising Co. Ltd.	100,00 %	100,00 %	Chine
MS&L Public relations consultancy Beijing Co. Ltd	100,00 %	100,00 %	Chine
PG Lion (Wuhan) Consulting Co Ltd	100,00 %	100,00 %	Chine
Publicis Advertising Co. Ltd.	100,00 %	100,00 %	Chine
Publicis Sapient China Co. Ltd.	100,00 %	100,00 %	Chine
Saatchi & Saatchi Greatwall Advertising Co. Ltd.	100,00 %	100,00 %	Chine
Wirecraft Network Technology (Shanghai) Co., Ltd ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Chine
APEX Trading S.A.S. ⁽²⁾	100,00 %	100,00%	Colombie
MMS Comunicaciones Colombia SAS	100,00 %	100,00 %	Colombie
Leo Burnett Inc.	100,00 %	100,00 %	Corée du Sud
Publicis Denmark A/S	100,00 %	100,00 %	Danemark
Lion Communications FZ-LLC	100,00 %	100,00 %	Émirats Arabes Unis
MMS Communications FZ LCC	100,00 %	100,00 %	Émirats Arabes Unis
Publicis Communications FZ LLC	100,00 %	100,00 %	Émirats Arabes Unis
Publicis Media FZ LLC	100,00 %	100,00 %	Émirats Arabes Unis
Publicis Sapient FZ LLC	100,00 %	100,00 %	Émirats Arabes Unis
Spark Foundry Agencia de Medios, S.L.U.	100,00 %	100,00 %	Espagne
Starcom MediaVest Group Iberia SLU	100,00 %	100,00 %	Espagne
Zenith Media SLU	100,00 %	100,00 %	Espagne
3 Share Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Alpha 245 Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Apex Exchange LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Bartle Bogle Hegarty Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
BBK Worldwide LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Blue 449 Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Catapult Integrated Services LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
CitrusAd International Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
Commission Junction LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Conversant LLC.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Corra Technology Inc. ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Digitas Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Epsilon Agency LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Epsilon Data Management LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Fallon Group Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Formerly Known As, LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
GroupeConnect LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Harbor Picture Company Inc	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Kekst and Company, Incorporated ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	États-Unis
La Comunidad Corporation	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Leo Burnett Company Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Leo Burnett Detroit LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
LVL Sunset, LLC ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Martin Retail Group LLC	70,00 %	70,00 %	États-Unis
MediaVest Worldwide, Inc. ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	États-Unis
MSLGROUP Americas LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Plowshare Group, LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis Hawkeye Inc	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis Health LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis Health Media LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis Media, Inc	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis USA Production Solutions Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Razorfish, LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Saatchi & Saatchi North America LLC	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Saatchi & Saatchi North America, Inc. ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Sapient Corporation	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Sapient Government Services Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Starcom Worldwide Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
VNC Communications Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Zenith Media Services Inc.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
MMS Communication Hellas Single-Member Advertising Anonymous Company ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Grèce
Denuo Ltd.	100,00 %	100,00 %	Hong-Kong
Leo Burnett Limited (HK) ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Hong-Kong
Publicis Worldwide (Hong Kong) Ltd	100,00 %	100,00 %	Hong-Kong
MMS Communications Hungary Kft.	100,00 %	100,00 %	Hongrie
Brandmap Communications Private Ltd.	100,00 %	100,00 %	Inde
Convonix Systems Private Ltd	100,00 %	100,00 %	Inde
TLG India Private Ltd.	100,00 %	100,00 %	Inde
Profitero Limited	100,00 %	100,00 %	Irlande
Baumann-Ber Rivnay Ltd ⁽²⁾	100,00 %	98,04 %	Israël
Super Push (Marketing Systems) Ltd ⁽²⁾	100,00 %	98,04 %	Israël
Leo Burnett Company Srl	100,00 %	100,00 %	Italie

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
PMX Italy Srl	100,00 %	100,00 %	Italie
Publicis Srl	100,00 %	100,00 %	Italie
Publicis Value Services Srl	100,00 %	100,00 %	Italie
Starcom MediaVest Group Italia Srl	100,00 %	100,00 %	Italie
Zenith Italy Srl	100,00 %	100,00 %	Italie
Beacon Communications KK	66,00 %	66,00 %	Japon
MMS Communications KK	100,00 %	100,00 %	Japon
Publicis APX Malaysia Sdn Bhd	100,00 %	100,00 %	Malaisie
Star Reacher Advertising Sdn Bhd	100,00 %	100,00 %	Malaisie
MMS Media Brands Mexico SA de CV - LEG ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Mexique
Publicis Rebellion S.A. de C.V.	100,00 %	100,00 %	Mexique
Starcom Worldwide SA de CV	100,00 %	100,00 %	Mexique
Publicis Communications Norway AS	80,00 %	80,00 %	Norvège
MMS New Zealand Ltd.	100,00 %	100,00 %	Nouvelle-Zélande
TLG SA (Panama) ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Panama
Boomerang Create B.V.	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
MMS Communications Netherlands BV	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Publicis Asociados SAC	100,00 %	100,00 %	Pérou
Starcom Manila WW Phils	84,85 %	84,85 %	Philippines
PGP hub sp. zoo	100,00 %	100,00 %	Pologne
Zenith Poland sp z.o.o.	100,00 %	100,00 %	Pologne
Starcom sp zoo	100,00 %	100,00 %	Pologne
Badillo Saatchi & Saatchi Inc.	100,00 %	100,00 %	Puerto Rico
Lions Communications s.r.o.	100,00 %	100,00 %	République Tchèque
Lion Communication Services S.A. ⁽²⁾	51,05 %	51,05 %	Roumanie
Publicis Groupe Media Bucharest S.A. ⁽¹⁾	41,03 %	41,03 %	Roumanie
Tremend Software Consulting S.R.L	100,00 %	100,00 %	Roumanie
APX Trading Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
BBH Partners LLP	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
CNC Communications & Network Consulting Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
DigitasLBI Ltd	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Epsilon International UK Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Leo Burnett Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
PG Media Services Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Prodigious UK Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Publicis Healthcare Communications Group Ltd	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Publicis Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Publicis Media Exchange Limited	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Saatchi & Saatchi Group Limited ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Sapient Ltd. UK	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Spark Foundry Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Taylor Herring Limited ⁽¹⁾	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Zenith International Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Zenith UK Ltd.	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
APX Exchange Pte Ltd	100,00 %	100,00 %	Singapour

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
BBH Communications (Asia Pacific) Pte Ltd.	100,00 %	100,00 %	Singapour
MMS Communications Singapore Pte ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	Singapour
Publicis Media Sweden AB	100,00 %	100,00 %	Suède
Publicis Sapient Sweden AB	100,00 %	100,00 %	Suède
Publicis Communications Lausanne S.A.	100,00 %	100,00 %	Suisse
Publicis Communications Schweiz AG	100,00 %	100,00 %	Suisse
Publicis Live SA ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	Suisse
Publicis Media Switzerland AG	100,00 %	100,00 %	Suisse
Denuo Ltd. Taiwan Branch	100,00 %	100,00 %	Taiwan
Leo Burnett Company Ltd	100,00 %	100,00 %	Taiwan
Publicis Worldwide Ltd Taiwan Branch	100,00 %	100,00 %	Taiwan
Star Reachers Group Co	100,00 %	100,00 %	Thaïlande
Lion Communications Turkey Reklam ve İletişim Hizmetleri A.Ş. ⁽²⁾	100,00 %	100,00 %	Turquie
MMS Communications Vietnam Company Ltd.	76,50 %	76,50 %	Vietnam

(1) Sociétés figurant dans la liste 2023 ne figurant pas dans la liste 2022

(2) Changement de dénomination sociale au cours de l'exercice 2023

Société de réassurance

Au cours de l'exercice 2022, une société de réassurance a été constituée en France afin d'optimiser les coûts d'assurance du Groupe. Cette entité, contrôlée et détenue à 100 %, est consolidée en intégration globale.

Principales sociétés mises en équivalence

Dénomination	% intérêt	Pays
SOMUPI S.A	34,00 %	France
Unlimitail SAS	49,00 %	France
Viva Tech ⁽²⁾	50,00 %	France
Voilà SAS	50,00 %	France
OnPoint Consulting Inc ⁽¹⁾	100,00 %	États-Unis
JJLabs LLC	49,00 %	États-Unis
Contender Labs, LLC	49,00 %	États-Unis
Core 1 WML Ltd	49,90 %	Irlande
Insight Redefini Ltd	25,00 %	Nigeria
SCB TECHX CO. LTD.	40,00 %	Thaïlande

(1) Cette entité, bien que détenue à 100 %, n'est cependant pas contrôlée par le Groupe qui n'a qu'une influence notable.

(2) Société en participation constituée entre MSL France et Les Échos Solutions.